



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-VIENNE**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 février 2026**

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE
DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, s'est réunie en séance plénière dans la salle ordinaire de ses séances, le jeudi 5 février 2026 à 9 h 45, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental.

M. LE PRÉSIDENT remercie les élus de leur présence puis invite Madame SELLÈS à procéder à l'appel.

Mme SELLÈS, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Membres présents :

Mme ACHARD ; M. ALLARD ; Mme ALMOSTER-RODRIGUES ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT ; M. BARRY ; M. BÉGOUT ; M. BOISSERIE ; M. BOST ; Mme BOURDEAU ; M. CUBERTAFOND ; Mme DEBOURG ; M. DESTRUHAUT ; M. ESCURE ; Mme GENTIL ; M. GÉRAUDIE ; Mme GUILHAT-BARRET ; M. JOUANNY ; M. LARCHER ; Mme LARDY ; M. LEBLOIS ; Mme LHOMME-LÉOMENT ; M. MALET ; Mme MANUS ; Mme MARCOUX-LESTIEUX ; M. MIGUEL ; Mme MORIZIO ; Mme NÉGRIER ; M. NOUHAUD ; M. OSTROWSKI ; Mme PAULET ; M. PIRONNEAU ; Mme PLAZZI ; M. RAYMONDAUD ; Mme SELLÈS ; Mme TLEMSANI ; Mme TROUBAT ; Mme TUYÉRAS ; M. VEYRIRAS ; Mme YILDIRIM.

Membres excusés :

M. AUZEMÉRY, excusé pour la journée, a donné pouvoir à Mme LARDY ;
M. BUSSIÈRE, excusé pour la journée, a donné pouvoir à Mme NÉGRIER ;
Mme LALOGÉ, excusée pour la journée, a donné pouvoir à M. DESTRUHAUT.

M. LE PRÉSIDENT remercie Mme SELLÈS et annonce que quatre vœux seront examinés en fin de séance, portant respectivement sur la carte scolaire, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'association 60 millions de consommateurs et enfin, sur la politique du grand âge.

Concernant ce dernier sujet, M. LE PRÉSIDENT considère qu'il s'agit d'un thème sur lequel l'expression départementale doit être affirmée, la présentation du plan gouvernemental sur le grand âge, qui était attendue le 12 février, ayant en effet été reportée.

En l'absence de motion d'urgence, M. LE PRÉSIDENT débute la séance en prononçant son propos liminaire.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je souhaite tout d'abord vous saluer pour cette première séance plénière de l'année 2026, qui sera consacrée aux orientations budgétaires. C'est la deuxième année consécutive que nous devons repousser ce temps fort, commun à toutes les collectivités, en raison des turbulences politiques nationales qui continuent d'agiter la vie publique française.

Le budget est maintenant connu et adopté. Nous aurons bientôt communication de la « douloureuse » comme l'on dit familièrement, à savoir ce que le Département de la Haute-Vienne devra reverser pour sa contribution au redressement des finances publiques de la nation (le fameux DILICO) alors même qu'il nous manque près de 50 M€ pour stabiliser notre budget 2026 !

Je pourrais presque ressortir le discours que j'ai prononcé pour les orientations budgétaires de 2025 tant le problème des équilibres et de la justice de ceux qui portent l'effort reste entier.

En revanche, le contexte dans lequel nous nous réunissons s'est, quant à lui, singulièrement durci. Je veux parler notamment de la situation internationale, un an après le retour de Donald TRUMP à la Maison-Blanche.

La brutalité s'est invitée de manière radicale dans le concert des nations et le monde est suspendu aux caprices d'un Néron aux visées planétaires, dont les décisions erratiques bousculent tout un chacun.

Comme le titrait récemment le journal *Libération*, « TRUMP II : un an ; ressenti un siècle ! ». En effet, TRUMP II met en œuvre un programme beaucoup plus résolu encore que celui du premier mandat.

Autour de lui, différents courants idéologiques semblent avancer leur agenda. On observe en particulier une convergence inattendue entre les courants réactionnaires et les apôtres des nouvelles technologies, ce qui n'est pas sans questionner l'efficacité de la stratégie de souveraineté européenne en la matière.

Ce qui les unit, ces milliardaires de la Tech au chef MAGA, ce ne sont pas des principes communs, mais des ennemis désignés : les institutions démocratiques, le droit international, le multilatéralisme et le droit positif.

À cet égard, l'intervention éclair des Américains au Venezuela et la menace d'une appropriation du Groenland transgressent ouvertement les règles minimales du droit international. De toute évidence, nous ne sommes plus dans le paradigme de l'après-guerre froide selon lequel le droit international et les institutions multilatérales devaient ordonner les relations entre les États.

D'ailleurs, le choix de relancer, à froid, au printemps dernier, une guerre commerciale internationale en imposant des droits de douane tous azimuts avait déjà montré que nous étions sortis de l'âge de la coopération.

Désormais, l'Amérique de TRUMP est entrée dans l'ère de l'agression, de la prédation et de la captation des richesses. Après la doctrine Monroe, le locataire instaure la doctrine Donroe, en accolant son prénom au patronyme de son lointain prédécesseur dans un exercice de glorification de soi qui caractérise ce sinistre personnage, oui ce sinistre Président.

Mes chers collègues,

Le monde est devenu terriblement insécurisant et violent et cela n'est pas sans répercussion sur le moral de nos compatriotes dont 59 % se déclarent plutôt pessimistes pour l'avenir. Le contexte international est perçu comme un facteur aggravant, au même niveau que les difficultés économiques internes.

On le sait les émotions sont un moteur puissant de la vie publique et un vecteur important d'engagement trop souvent minorés chez nous, aux pays des Lumières où la raison est censée présider naturellement au débat public.

Dans un ouvrage récent intitulé *Passions publiques*, la philosophe et universitaire française Myriam REVAULT D'ALLONNES remet en cause cet héritage culturel hexagonal qui a érigé la raison en unique critère légitime de l'organisation sociale, reléguant les affects au rang de simples entraves. Pour elle, les colères, les peurs, les indignations, les espoirs, les fiertés et les expériences vécues ne sont pas des obstacles, mais le socle sensible du vivre-ensemble démocratique.

Pourquoi j'évoque cela devant vous tous ce matin ?

J'ai fait ce mois de janvier la tournée des vœux dans les communes. C'est un excellent exercice pour qui veut prendre le pouls du pays et comprendre le ressenti profond des Françaises et des Français.

Je peux vous dire qu'il y a un sentiment d'injustice très profond, de mépris parfois dans les parterres des salles des fêtes. Certains ont pu me confier leur sensation de non-considération, avec l'impression de ne pas être écoutés et de se sentir abandonnés humainement.

C'est exactement ce qui s'est aussi exprimé samedi 31 janvier à la manifestation des « sans train » où des voyageurs, des associations d'usagers, des cheminots et des élus, ont exprimé en nombre leur lassitude et leur colère face au sous-investissement ferroviaire. Une expression populaire qui n'est pas sans rappeler celle des Gilets jaunes ou celle du mouvement #metoo quand tout d'un coup les digues cèdent pour laisser place au légitime courroux.

Cette question des affects est finalement très présente dans la vie publique. Négliger les émotions et leur principe actif, c'est passer à côté de beaucoup de phénomènes sociaux. Mais une question demeure...

Comment faire en sorte que les passions se transforment en solutions et compromis politiques et ne viennent pas alimenter les rengaines stériles sur lesquelles surfent les extrêmes ?

J'avoue, mes chers collègues, que ces sujets me préoccupent au plus haut point. Ils sont d'une actualité prégnante à quelques semaines d'un scrutin majeur, les élections municipales qui règlent beaucoup de problèmes du quotidien des Françaises et des Français.

Chers collègues, j'adorerais que la joie supplante la peur et la rancœur, que la fierté surpasse l'amertume et l'écœurement et que l'imaginaire et l'espoir inspirent le vote et irriguent nos politiques publiques. L'intelligence collective ne se nourrit pas que de faits ou d'analyses, mais aussi de visions et de rêves.

C'est un peu ma bouteille à la mer. Je sais que nous sommes nombreux à porter cet optimisme concret, peut-être un peu terre à terre, mais finalement proche du vécu des citoyens qui n'en peuvent plus des mauvaises nouvelles et des situations bloquées.

C'est avec cette posture que les représentants de ma sensibilité politique ont abordé le vote du budget à l'Assemblée nationale et au Sénat : critiques quand il fallait l'être (sur le budget de l'école notamment), constructifs quand les compromis obtenus allaient dans le bon sens (des repas à 1 € pour les étudiants, une augmentation de la prime d'activité pour les bas salaires, pas de gel des APL, ni des pensions de retraite, ni des minimas sociaux).

Je ne dis pas que c'est l'idéal (et notre débat d'orientation budgétaire va malheureusement en administrer la preuve), mais dans une période où tout vacille, tourner la page budget était à mon sens nécessaire.

Le pays aspire à de la stabilité, c'est ce que j'ai entendu dans les vœux. Celle-ci est d'autant plus nécessaire quand l'instabilité de la France affaiblit sa capacité à jouer un rôle leader en Europe et dans le monde, notamment face à des crises comme la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient ou la concurrence technologique avec les États-Unis et la Chine.

J'en viens au contenu de l'unique rapport soumis à votre attention, celui des orientations budgétaires. Il est copieux car il brosse le contexte géopolitique, économique et social dans lequel évolue notre pays en lien avec les données et les projections disponibles.

Ce rapport comporte les informations sur les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses, la présentation des engagements pluriannuels, la composition et la gestion de la dette, ou encore les informations relatives à la structure des effectifs de notre collectivité.

Sont ainsi relevées les tensions provoquées par la politique expansionniste et agressive de Donald TRUMP, dont j'ai parlé, et leurs répercussions plus ou moins importantes selon les pays.

Sont également soulignés l'engouement pour l'intelligence artificielle (IA) et son développement fulgurant qui constituent un aléa pour l'activité économique mondiale à ne pas sous-estimer.

Est relevée également l'inégale poussée inflationniste, et son impact sur les taux bancaires, qui gouvernent la politique des banques centrales dont la Banque centrale européenne.

Toutes ces données affectent directement le contexte macro-économique français dans lequel la situation financière des Départements ne pèse pas bien lourd.

C'est un peu comme les poupées russes, la teneur de nos orientations budgétaires se trouve dans la plus petite des poupées, une fois ouvertes toutes les autres. J'aurais pu prendre la métaphore de l'oignon que l'on pèle. Peut-être plus appropriée, chers collègues, puisqu'à la fin de l'épluchage, on pleure.

Plus sérieusement, le budget 2026 est une fois de plus le budget des rendez-vous manqués pour les Départements.

Pourtant la situation financière dégradée des Départements, caractérisée par un déséquilibre croissant entre des recettes en baisse et des dépenses obligatoires en hausse, est connue et documentée.

La situation atteint des niveaux critiques : 35 Départements sur 101 ont dégagé en 2024 une épargne brute inférieure au seuil d'alerte des 7 % des recettes de fonctionnement. En 2025, le chiffre des Départements en situation très dégradée s'élève à 58.

Et ce n'est pas de la mauvaise gestion, c'est la triste réalité d'un abandon de notre strate de collectivité alors que son rôle d'amortisseur social est, lui, sursollicité en période de crise. Ce qui crée inmanquablement des tensions budgétaires.

Les rendez-vous manqués du PLF 2026 pour les Départements ont très bien été identifiés par Stéphane DELAUTRETTE, qui préside la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale. Dans un courrier adressé au Premier ministre le 22 janvier – suite à la décision de celui-ci de recourir finalement au 49.3 – notre ancien collègue l'a alerté sur des dispositions écartées ou ajoutées dans le texte soumis au vote du Parlement qui risquaient de dégrader fortement les moyens consacrés à l'action publique locale, alors que leur coût pour le budget de l'État serait nul ou peu significatif.

En premier lieu, il regrette dans sa correspondance la suppression de l'article 27.6 qui résultait d'un amendement porté et voté au Sénat par M. GROSVALET, ancien Président de la Loire-Atlantique. Cette disposition permettait d'augmenter d'un point le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), taxe affectée aux Départements pour notamment le financement des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). C'est aussi mon combat.

Pourtant, cette mesure fiscale – qui n'entraîne pas de coût supplémentaire pour l'État – aurait permis de subvenir aux besoins accrus des pompiers alors que l'intensification du dérèglement climatique occasionne une multiplication des risques et des interventions (incendies, inondations, etc.).

Cette mesure est tombée suite au barrage de députés issus des rangs de l'UDR (Union des droites pour la République) d'Éric CIOTTI et du Rassemblement national, certainement pilotés par le lobby des assureurs qui s'oppose à la prise en compte du « coût du sauvé », c'est-à-dire les sommes que les assurances n'ont pas déboursées grâce aux pompiers. J'ai en tête l'exemple de la Cathédrale de Limoges, avec le sinistre qui a ravagé trois maisons de la rue Porte Panet, impactant notre patrimoine urbain. Je pense qu'il est utile de rappeler ce type d'accointances, afin de révéler aussi les inclinaisons probusiness de l'extrême droite qui se soucie de l'intérêt général comme d'une guigne.

Un autre rendez-vous manqué désapprouvé par notre ancien collègue concerne la taxe d'aménagement dont le produit est en chute libre depuis la réforme de la collecte initiée par Bercy en 2022. Cette dégringolade est estimée à moins 56 % sur la période 2024-2025 en moyenne. Pour la Haute-Vienne, cette baisse est de l'ordre de 1,3 M€.

Pour mémoire, la taxe d'aménagement est fléchée entre autre pour le financement des CAUE, un outil d'ingénierie territoriale essentiel aux collectivités, dont certains se trouvent en grande difficulté. On peut citer celui de la Manche, placé en liquidation judiciaire.

Avec mon binôme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Présidente du CAUE 87, nous avons écrit au Premier ministre fin décembre pour le sensibiliser à ce sujet. Force est de constater que nous n'avons pas été entendus et d'ailleurs personne ne nous a répondu !

Pire. Le gouvernement, en supprimant l'article 34 bis qui autorisait la création d'un prélèvement sur recettes visant à verser aux collectivités territoriales une avance afin de compenser les retards de versement de la taxe d'aménagement et en rejetant la création d'une ligne de crédits afin de compenser ces mêmes retards, a raté l'occasion d'un correctif technique d'une réforme de la collecte de la taxe d'aménagement inefficace et néfaste.

Nous avons initié à ce sujet un recours avec d'autres Départements. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites de ce contentieux.

Pour des montants moins importants, mais néanmoins symboliques, il est à déplorer la suppression à compter de 2026 de l'affectation aux Départements d'une fraction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance. Cela représente une perte de fiscalité d'environ 40 à 50 M€, perte incompréhensible, dans un contexte de pénurie budgétaire.

Enfin, nous en reparlerons en fin de séance avec le vœu sur le Centre national de la fonction publique territorial, le plafonnement des ressources du CNFPT, tel que décidé dans la loi de finance, revient en réalité à instituer un nouveau prélèvement de l'État sur les budgets des collectivités territoriales, dont les Départements.

Voilà pourquoi, je parle de rendez-vous manqués pour ce budget 2026.

Pour clore ce chapitre, mes chers collègues, il me semble que le rendez-vous que rate complètement ce gouvernement est d'être à la hauteur des fragilités qui fracturent la société française et dont les Départements sont les amortisseurs.

Mais je ne veux pas ouvrir dès à présent le débat des Présidentielles, sachant que nous aurons dans quelques semaines des premières échéances électorales où les citoyens devront choisir pour leur commune entre plusieurs listes, avec des visions politiques différentes, certaines de gauche, certaines de droite, voire d'extrême droite.

Et comme je le dis souvent, un programme de gauche, ce n'est pas la même chose qu'un programme de droite si on s'attache aux solidarités humaines notamment.

Et je n'évoque pas le gouffre des arrière-pensées programmatiques de l'extrême droite, nous les voyons à l'œuvre aux Etats-Unis avec la police américaine de l'immigration I.C.E (Immigration and Customs Enforcement) dont les méthodes violentes et attentatoires à la dignité humaine devraient amener nos compatriotes à réfléchir aux conséquences de leurs votes. For sure !

Pour revenir sur nos orientations budgétaires, tout est dans tout et inversement, vous trouverez consignées dans le rapport les premières tendances pour 2026, tant au niveau des recettes que des dépenses.

Comme en 2025, le Département de la Haute-Vienne ne sera pas éligible au fonds de sauvegarde et ne bénéficiera pas du doublement de cette enveloppe de 300 à 600 M€. Car comme chacun sait, zéro fois zéro égal zéro.

En revanche, il reste redevable du DILICO pour un montant estimé à 1 M€ dans les OB qui vous ont été adressées, même si nous venons de recevoir une première

estimation via un cabinet missionné par Départements de France, révisant à la baisse cette somme à 500 000 euros.

Je ne vais pas rentrer dans la matrice détaillée des OB et je vais me contenter d'évoquer nos éléments d'arbitrage. Au vu des incertitudes économiques et politiques, des orientations ont été travaillées dès le mois de juin, avec les objectifs suivants donnés aux services :

- une diminution de - 2 % des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2025, hormis les dépenses sociales dont l'évolution peut suivre le niveau d'inflation prévue en 2026 soit + 1,4 % ;
- des propositions de diminution du plan pluriannuel d'investissement prévisionnel, même si nous avons le souci de préserver l'investissement en direction des communes... ;
- la recherche active de recettes collectées sur financements externes ;
- une négociation systématique des marchés publics lancés ;
- une prévision de recours à l'emprunt de 20 M€ maximum.

À ce stade, et malgré tous les efforts mis en œuvre, les orientations budgétaires pour 2026, hors reprise des résultats 2025, présentent encore un besoin de financement s'élevant à plus de 50 M€. Les modalités de couverture devront être discutées au BP, après intégration des résultats 2025.

Mes chers collègues, nous sommes toujours coincés dans la même impasse, sans levier fiscal significatif pour absorber la charge financière de nos dépenses dont 80 % sont non pilotables.

Alors, oui je suis en colère, comme François SAUVADET, le Président de Départements de France, bien qu'il ne soit pas de ma couleur politique, qui s'est récemment épanché auprès du magazine *Paris Match* décrivant le mur budgétaire sur lequel nous nous fracassons.

Oui, je suis en colère et fatigué de m'époumoner dans le désert.

Et puisque les émotions font partie du débat public, comme je l'ai développé au début de mon propos, alors oui, je peux l'avouer, la rage de défendre le Département de la Haute-Vienne continue de m'animer face à Bercy qui ne va pas chercher les économies et les recettes là où elles gisent.

Certes le redressement des finances publiques ne doit pas être vécu comme une punition, mais comme un investissement collectif dans l'avenir.

Certes, chacun doit y prendre sa part.

Mais ce qui manque aujourd'hui singulièrement, dans notre pays, c'est un débat sur le partage de l'effort.

Notre rôle, à nous les Départements, c'est de protéger les plus modestes, car quelques dizaines d'euros en moins peuvent leur rendre la vie bien plus dure.

Notre rôle, c'est de permettre que des enfants dont les parents sont défailants puissent sortir de la précarité affective et se construire dans la sécurité.

Notre rôle, c'est de garantir qu'un repas arrive au domicile de la personne âgée isolée et que quelqu'un soit là pour la laver ou la relever.

Notre rôle, c'est d'aider les agriculteurs à affronter les crises sanitaires et garantir des débouchés locaux à leurs productions.

Alors oui, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, mettons nos émotions au service de l'intérêt public pour que la solidarité et l'espoir restent ce ferment fraternel qui a fabriqué notre pays, qui a façonné la France, et auquel nous sommes tous, je l'espère, très attachés.

Je vous remercie et je passe la parole aux responsables des groupes. »

ALLOCUTION DE M. BOST

M. BOST exprime préalablement une pensée pour les agents de l'Éducation nationale, à la suite de l'agression survenue le mardi précédent. Il considère que l'État ne remplit pas son devoir de protection et que la situation devient insoutenable pour les enseignants, appelant à une mobilisation générale pour que de tels actes ne se reproduisent pas. Il affirme que les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre afin de préserver la vie et l'intégrité des enseignants, essentiels à l'éducation des enfants de la nation.

Puis M. BOST, au nom du groupe Union de la droite, du centre et indépendants, donne lecture de la déclaration suivante.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Il y a des moments dans l'histoire où la voix de l'État ne devrait pas être dissonante. Entre le conflit en Ukraine, la guerre asymétrique que lui livre la Russie et le revirement stratégique des États-Unis, l'Europe se retrouve dans une situation inédite depuis la Seconde Guerre mondiale.

Face à cette instabilité, et au bouleversement des règles internationales particulièrement marqué en ce début d'année, le moment est de toute évidence venu de se poser les bonnes questions sur l'autonomie stratégique de notre pays, bien que la réalité de celle-ci préoccupât déjà, depuis quelque temps, certaines consciences.

De surcroît, la situation actuelle donne raison à celles et ceux qui considèrent nécessaires l'augmentation du budget de la défense et le réarmement de la France, non pas pour entrer en guerre, mais pour être suffisamment dissuasif vis-à-vis des velléités expansionnistes grandissantes.

Rappelons-nous l'intervention du chef d'État-Major des armées s'adressant aux maires de France le 18 novembre dernier. Rappelons-nous également l'industrialisation de certains de ses propos sortis de leur contexte par des responsables politiques de gauche. D'ailleurs, vous-même, Monsieur le Président, déclariez le 18 décembre dernier au sein de notre Assemblée, je vous cite : « *Le chef d'État-Major des armées de la France s'est autorisé, au Congrès des maires, à un discours extrêmement va-t'en guerre qui a choqué. J'y étais, et je puis vous dire que le propos était brutal* ».

Il me semble que la réalité des menaces ne devrait pourtant pas laisser place à la polémique. Dans ce contexte géopolitique très préoccupant, le rôle des armées est bien celui d'anticiper tous les scénarios et de s'exprimer légitimement sur ces enjeux.

Ce jour-là, il s'agissait de sensibiliser les élus locaux à une possible confrontation avec la Russie dans les années à venir et à l'importance de renforcer davantage la cohésion nationale autour de la défense.

Certes, nous assistons à un changement de paradigme. À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était abîmée par les épreuves qu'elle venait de traverser dans sa chaire et sur ses terres. À l'époque, elle ne souhaite pas être une puissance armée et entreprend de construire un espace commercial suffisant, qui lui offrirait la prospérité et la paix. Hélas, les intérêts de certains l'emportent désormais sur les alliances et la force sur le droit.

Aujourd'hui, si nous ne changeons pas la donne, nous pensons que l'Europe sera faible dans le monde et que la France sera encore plus faible dans l'Europe.

L'insuffisance d'autonomie stratégique expose aussi à des pressions politiques et/ou économiques incompatibles avec nos libertés fondamentales. Or, l'histoire démontre que les libertés se perdent souvent par l'incapacité à les défendre plutôt que par le renoncement.

Défendre la préservation de ces libertés, c'est également manifester notre solidarité aux populations opprimées. À cet instant, nous pensons tout particulièrement à cette répression intolérable et inhumaine qui s'est une nouvelle fois abattue ces dernières semaines sur le peuple iranien. Nous saluons le courage indéfectible de ces femmes et de ces hommes qui, au péril de leur vie, s'élèvent contre la dictature islamiste pour réclamer la justice et la dignité. On est très loin de la révolte de la vie chère, comme l'ont prétendu certains représentants de la gauche française. Nous parlons bien d'une terreur organisée où les femmes sont assassinées depuis des décennies pour avoir enlevé leur voile, pendant qu'en France, une partie de la gauche favorise à des fins électorales l'entrisme islamique.

Notre enjeu national, vecteur de paix et de stabilité, auquel nous ne devons pas renoncer, est l'agriculture. Mais pour ce faire, la France doit retrouver toute sa dimension politique en Europe, comme cela a été fait dans les années 70 par un ministre de l'Agriculture emblématique devenu Président de la République.

Il s'agit de préserver notre souveraineté alimentaire et de ne plus subir les décisions hors-sol des organismes technocratiques qui, aujourd'hui, par excès de zèle, affaiblissent fortement notre agriculture.

L'exemple du Mercosur est révélateur. Sont imposés à nos producteurs des standards sanitaires et environnementaux élevés, alors que, dans le même temps, notre marché est ouvert à des productions qui ne respectent pas ces règles, et certains agriculteurs se voient infliger des condamnations injustes dignes des pires voyous.

Le malaise agricole actuel dépasse largement le sujet du Mercosur. Au-delà de l'agribashing permanent, nos agriculteurs font face simultanément à des épidémies, à une baisse pérenne des cours du blé, au coût des engrais toujours plus élevé, ainsi qu'à de lourdes incertitudes quant à l'avenir de la politique agricole commune.

Par ailleurs, cette crise met en lumière notre absence de stratégie en matière agricole qui, d'ailleurs, nous conduit pour la première fois depuis 50 ans à une balance commerciale déficitaire. Les moments forts de mobilisation de ces dernières semaines rappellent combien la défense de nos filières demeure une priorité absolue. D'ailleurs, à quelques jours de l'ouverture du Salon international de l'agriculture où, pour la première fois et pour les raisons que l'on connaît, la filière bovine ne sera pas représentée, nous adressons notre profond soutien à nos éleveurs bovins.

Mais sans cap clair, comment notre pays peut-il encore peser sur la scène européenne et internationale ? Et comment peut-il répondre aux nombreux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés ?

En effet, derrière un budget, il y a la capacité d'un État à agir pour notre défense dans ce monde qui se durcit pour nos agriculteurs profondément éprouvés, pour nos entreprises en attente de visibilité pour investir et embaucher. Et il y a le quotidien des territoires. Sans budget, ces derniers attendent, avec des dotations aux collectivités gelées.

Toutefois, la construction de ce budget s'est faite dans des conditions particulièrement complexes : tandis que certains tentaient de trouver un accord, d'autres alimentaient la crise dans une alliance des extrêmes.

Pourquoi de telles postures ? Parce que le chaos est leur carburant politique. Plus l'incertitude monte, plus ils espèrent récolter les fruits de la colère. Que d'atermoiements et surtout que de temps perdu au détriment des Français.

Mais au-delà des propositions insensées de la gauche qui auraient déstabilisé notre économie, ces débats ont aussi montré que le travail parlementaire pouvait déboucher sur des avancées bien réelles.

En effet, il n'est plus question de taxe ZUCMAN, d'augmentation de la fiscalité sur l'assurance-vie ou encore de durcir la fiscalité de la transmission des entreprises familiales.

Nous saluons le travail fastidieux mené par les parlementaires de la droite et du centre pour défendre la classe moyenne et la France qui a travaillé toute sa vie. Ils se sont battus pour que les ménages ne voient pas leurs impôts augmentés et ont obtenu la réindexation du barème de l'impôt sur le revenu, sur l'inflation et au même titre que celle des retraites.

Toutefois, les négociations avec le PS ont conduit à des ajustements très éloignés des exigences qui devraient imposer le niveau de déficit que nous connaissons. Mais dans un profond déséquilibre structurel, comment notre pays pourrait-il garantir un déficit raisonnable alors que 8 Md€ de dépenses nouvelles et pérennes concédées au PS sont financées par des recettes ponctuelles non reconductibles ? *In fine*, c'est un compromis coûteux que nous paierons dans les années à venir.

Imparfait à bien des égards, ce budget préserve néanmoins les collectivités d'une participation trop élevée au redressement des comptes publics, comme cela avait été inscrit dans la copie initiale du gouvernement, qui aurait fragilisé économiquement et socialement nos territoires.

Conscients de ces enjeux, les parlementaires de la majorité sénatoriale, de la droite et du centre ont, tout au long des débats, défendu une contribution des collectivités de 2 Md€ et non de 4,7 Md€, initialement proposés par le gouvernement.

Aujourd'hui, réunis pour débattre des orientations budgétaires, nous mesurons pleinement les difficultés qui pèsent sur les perspectives financières des départements, fortement contraintes par le poids des dépenses sociales, toujours plus élevées. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter la trajectoire financière de notre collectivité, les contraintes et surtout les choix politiques qui seront entérinés le 2 avril prochain lors du vote du budget.

À la lecture des orientations budgétaires 2026 et de la programmation pluriannuelle d'investissement 2026-2028, trois points majeurs appellent que quelques clarifications.

Le premier point concerne la récente adoption du PLF 2026 et de son impact sur les orientations ici présentées. En page 14 du rapport, il est indiqué que le choix a été de faire reposer les estimations du budget départemental pour 2026 sur la base du PLF initial. Les évolutions budgétaires apportées par le PLF remettent-elles en question ces orientations ?

Le deuxième point concerne le fonctionnement et en particulier les moyens humains. Vous indiquez à la page 16 du rapport que la baisse des dépenses de personnel résulte d'une maîtrise de la masse salariale et d'une gestion serrée des remplacements. L'absence de données chiffrées nous amène au questionnement suivant : moins d'agents, est-ce cela l'orientation que vous voulez donner ? Les organisations syndicales s'en inquiètent.

Le troisième point concerne la trajectoire d'investissement envisagée par notre collectivité. En effet, le PPI 2026-2028 affiche 233,7 M€ d'investissement. C'est 31,1 M€ de plus que ce qui a été inscrit dans le PPI aux OB 2025 pour cette même période 2026-2028, présentées le 27 mars dernier. Fervents défenseurs de l'investissement, nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas ici de venir juger l'utilité de cette hausse, mais plutôt de la comprendre.

En effet, certains chiffres retiennent particulièrement notre attention. Alors que 5,7 M€ ont été supprimés pour 2026, pour 2027, 66 M€ étaient annoncés l'an dernier contre 81,5 M€ aujourd'hui, soit 15,5 M€ d'écart. Encore plus marquée, la prévision 2028 avec 65 M€ inscrits l'an dernier compte 86,3 M€ aujourd'hui, soit 21,3 M€ d'écart.

Ainsi, vous comprendrez, Monsieur le Président, que le constat de tels écarts amène à s'interroger sur la fiabilité de ce document budgétaire. La perspective de 2028 vous donnerait-elle déjà espoir en l'avenir ?

Des explications seront les bienvenues. Notre groupe ne manquera pas d'intervenir au moment des débats pour faire part des observations complémentaires.

Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT indique qu'il ne répondra pas immédiatement afin de ne pas frustrer les autres intervenants. Il constate que Monsieur BOST a bien souligné les désaccords entre une politique de droite et une politique de gauche, notamment sur le fait que les recettes actuelles ne sont pas à la hauteur des besoins du pays, ce qui constitue une différence essentielle.

Il cède la parole à Madame TUYÉRAS.

ALLOCUTION DE MADAME TUYÉRAS

Mme TUYÉRAS remercie Monsieur le Président et, au nom du groupe ADS-PCF et apparentés, donne lecture de l'allocution suivante :

« Monsieur le Président, mes chers collègues,

Cette année, nous allons célébrer les 90 ans d'une conquête décisive : l'instauration des congés payés par le Front populaire. En quelques jours, cette réforme sociale, considérée comme utopique pendant des décennies, est finalement adoptée.

Cette victoire, conquise de haute lutte dans les larmes et dans le sang, synonyme d'émancipation sociale, résonne encore aujourd'hui comme une avancée majeure pour les droits sociaux. Prendre du repos sans perdre une partie de son salaire n'existait pas en France avant 1936.

Nous connaissons cela, à Saint-Junien : nous avons des traces de ce passé. Nous avons une magnifique photo de l'ensemble des syndicats papetiers de la région, avec une magnifique banderole : "*On enterre la semaine de 48 heures !*" Avant 1936, on travaillait 48 heures par semaine et seul le dimanche — et je ne vous ferai pas l'affront de vous dire pourquoi — était considéré comme un jour non travaillé.

Cette même année, le Front populaire crée un sous-secrétaire d'État aux loisirs et aux sports. À Saint-Junien, cette année, nous allons fêter le centième anniversaire du cinéma, qui est directement rattaché à la Bourse du travail. En 1926, l'Union syndicale ouvrière, l'USO, avait demandé aux salariés quelles étaient leurs attentes, et ils avaient très majoritairement réclamé un cinéma. Depuis cette date, nous avons un cinéma à Saint-Junien.

J'évoque ce point parce que nous ne sommes pas nés de rien, nous ne sommes pas nés de nulle part. Entre 1926 et 1936, les salariés se sont acharnés pour acquérir des droits. Et ce même sous-secrétaire d'État a développé les auberges de jeunesse et proposé des billets de train abordables, signes d'une époque qui change et d'un rapport nouveau au travail.

Aujourd'hui, le monde social, signe aussi que les temps changent, est en mode défensif par crainte de perdre des droits, ce que l'on peut comprendre. Il y a peu, une proposition de loi examinée à l'occasion de la niche parlementaire du groupe de droite républicaine voulait permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1^{er} mai. Heureusement pour nous, faute de temps, les députés n'ont pas pu examiner ce texte, mais toujours est-il que depuis plusieurs années, on assiste à une régression de nos conquits sociaux.

Les droits des travailleurs dans l'entreprise, les retraités, les privés d'emploi, les étudiants, etc., sont systématiquement mis en cause. Il nous faut défendre le droit de se soigner, de se loger dignement, de se nourrir, de travailler, d'avoir accès à la culture et à l'éducation, de se déplacer.

Les choix politiques que nous faisons pour y arriver sont bien loin de ceux de l'actuel gouvernement. Refuser d'appliquer la justice fiscale en obligeant les plus riches à contribuer a pour conséquence des coupes budgétaires qui accélèrent l'effondrement des services publics, alors que les besoins augmentent, contrairement aux moyens.

Comme l'ont rappelé les députés signataires d'une motion de censure, en affaiblissant les services publics, ce budget retire aux citoyens leur capacité à réagir et à agir par rapport à leur propre vie. Il transforme l'État en simple gestionnaire de pénurie là où il devrait être un levier d'émancipation, de protection et d'égalité réelle sur l'ensemble du territoire.

Avec ce budget, les collectivités territoriales et les intercommunalités devront encore réaliser un effort net de 2,5 Md€. Elles sont contraintes de financer le déficit d'un État dont elles ne maîtrisent ni les choix fiscaux ni les dépenses, au risque d'un effondrement de l'emploi local et des services essentiels à la population.

Les Départements, déjà en grande difficulté, risquent d'agir plus par contraintes que par choix politiques, d'autant qu'ils n'ont pas la possibilité d'aller chercher de recettes fiscales.

Le texte prévoit, certes, l'instauration d'une taxe sur les holdings patrimoniales, qui ont vocation à détenir et gérer les actifs de plusieurs autres sociétés, parfois utilisées pour contourner l'impôt sur le revenu. Mais le dispositif a été allégé et ne devrait rapporter que 100 M€ contre 1 Md€ initialement prévu.

Selon l'ONG Oxfam, en 2025, la fortune des milliardaires a augmenté trois fois plus vite que pendant les cinq années précédentes. Cette croissance mondiale spectaculaire se traduit en France par le doublement de la fortune des milliardaires depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel MACRON en 2017. Les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.

Un autre chiffre-phare du rapport Oxfam indique que, en moyenne, un milliardaire gagne en 24 minutes l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, à savoir 42 438 euros. Je parle de la fourchette haute, bien sûr. Et cela commence à se voir.

Je voudrais juste rappeler ici que le patriotisme ne devrait pas se mesurer au volume auquel on chante l'hymne national, mais à la contribution réelle à la solidarité nationale par tout un chacun : que chacun paye ses impôts à l'aune de ses moyens et reçoive en fonction de ses besoins. C'est cela l'impôt, c'est cela la justice de l'impôt.

Il est urgent que nous puissions redonner de l'espoir à nos concitoyens, car la solidarité nationale ne se résume pas aux allocations sociales, mais s'étend au financement de la justice, de la sécurité, de l'éducation, de la santé et de l'ensemble des services publics. De cette manière, peut-être pourrions-nous éviter le drame auquel nous pensons ce matin de cette enseignante dans le Var. C'est cela une nation qui protège.

Éric LOMBARD, ancien ministre de l'Économie sous le gouvernement BAYROU, a révélé à Libération que des milliers de foyers fiscaux parmi les plus riches de France déclaraient un revenu fiscal de référence de zéro. Toute leur fortune passe par des sociétés holdings, ils n'ont donc aucun revenu personnel et sont exonérés de l'impôt. Comme Éric LOMBARD l'a rappelé, au lieu de payer des cotisations sociales sur leur salaire, ces ultrariches se font rémunérer par des holdings, grâce à des mécanismes certes légaux, mais ô combien injustes et immoraux. Tous impôts confondus, leur contribution est bien plus faible que celle des Français moyens. Le principe d'égalité devant l'impôt inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et

du citoyen de 1789 est loin d'être respecté. Le patriotisme, ce serait cela, et non montrer du doigt un certain nombre de personnes.

Chers collègues, c'est dans ce contexte qu'aujourd'hui nous nous pencherons sur le débat d'orientation budgétaire, avec en tête les restrictions qui nous sont à nouveau imposées.

Comme précisé dans le rapport, et hormis pour les dépenses sociales, un des objectifs est d'arriver à contenir les dépenses. D'autant que, cette année encore, notre département devra payer le DILICO. Un emprunt d'environ 31 M€ pourrait être nécessaire à ce stade pour compenser la perte d'autofinancement de la section d'investissement et l'équilibrer. Comme l'an dernier, il faudra sans doute une reprise des résultats et une reprise de provisions. Heureusement que notre collectivité a fait preuve de prudence et d'anticipation.

Cette année sera difficile pour les finances de la collectivité, mais avons-nous vraiment le choix ? C'est la question que j'ai posée l'année dernière, je la repose cette année.

Monsieur le Président et chers collègues, notre groupe prendra acte de l'ensemble des délibérations et vous suivra dans cet exercice difficile. »

M. LE PRÉSIDENT partage l'analyse de Madame TUYÉRAS, soulignant que le modèle social français, fruit de longues années de combat pour la justice sociale, est aujourd'hui menacé par le manque de contribution des plus riches. Il avertit que la démolition de ce modèle pourrait mener à l'exclusion et à la révolte, et appelle à la vigilance.

Puis, il donne la parole à Monsieur DESTRUHAUT.

ALLOCUTION DE MONSIEUR DESTRUHAUT

M. DESTRUHAUT remercie M. le Président et, au nom du groupe Socialistes, apparentés et citoyens, donne lecture de l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,
mes chers collègues,

En ce début de séance, j'aimerais à mon tour avoir une pensée toute particulière pour l'enseignante poignardée par un adolescent de 14 ans au collège de Sanary-sur-Mer. Cet acte confirme malheureusement la montée de la violence dans notre pays. Nous le constatons régulièrement avec les jeunes qui nous sont confiés via l'aide sociale à l'enfance.

Sans transition, à cause du flou même pas artistique, mais prosaïquement budgétaire que nous subissons, nous sommes réunis aujourd'hui non pas pour examiner notre budget primitif, comme habituellement à pareille période, mais simplement, dirais-je, pour débattre uniquement sur nos orientations budgétaires.

La seule éclaircie dans la conjoncture actuelle, particulièrement pesante, est que l'État est désormais doté d'un budget. C'était indispensable pour éviter à notre pays une nouvelle crise politique et économique.

N'oublions pas que les mauvaises prévisions de recettes du gouvernement en 2023, puis en 2024, ont paralysé le processus budgétaire et ont participé à aggraver la dette publique. Cette dernière dépasse les 3 400 Md€. Comment se représenter cette somme ? Je vous avoue humblement que je n'y parviens pas.

Certes, le budget de l'État est loin d'être satisfaisant, car il porte les stigmates d'un budget de droite et des politiques décidées par le Président de la République. Certes, le budget de l'État comporte des dispositions inquiétantes. Je pense notamment à celles qui vont s'appliquer aux collectivités territoriales et en particulier au maintien (alors qu'il n'était prévu que pour un an) du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, le fameux DILICO, qui pénalise fortement notre Département.

Mais il s'agit d'un budget de compromis dans la mesure où il permet non seulement de sortir de l'impasse budgétaire, mais également d'intégrer plusieurs évolutions arrachées de haute lutte par les socialistes. Oui, le bras de fer engagé avec le gouvernement a permis beaucoup d'avancées.

Tout d'abord, redonner du pouvoir d'achat aux catégories modestes et aux classes moyennes, avec la suppression de l'augmentation des impôts pour 20 millions de personnes. Je rappelle que ce sont toujours les mêmes qui « trinquent » et que les plus riches d'entre nous sont toujours épargnés, ce qui n'est pas normal.

Cela dit, cela ne me dérange pas qu'il y ait des riches, voire des très riches, mais ils devraient contribuer à juste proportion de leurs revenus afin que la santé et l'école, entre autres, disposent de suffisamment de moyens.

Autre avancée obtenue : renforcer les services publics avec, par exemple, des moyens supplémentaires pour l'hôpital et le budget de la santé. Nous savons combien la santé en général constitue une préoccupation première de tous nos concitoyens.

Je cite également :

- le dégel des APL, qui était largement menacé ;
- la relance des mesures écologiques avec la préservation du fonds vert et la reprise du dispositif « MaPrimeRénov », menacés un instant au grand dam de tout le secteur du bâtiment ;
- la réintroduction de la justice fiscale avec, par exemple, le maintien de la surtaxe pour les 400 plus grandes entreprises ;
- le soutien à la jeunesse avec la généralisation du repas à 1 euro pour les étudiants ;
- et enfin, le maintien des budgets des missions locales.

Nous avons d'ailleurs présenté un vœu lors de notre séance de décembre pour contester l'amputation du budget de ces dernières, et nous avons bataillé pour obtenir ce résultat.

Dans le contexte actuel, il n'y a pas de petite victoire. Chaque avancée compte. Mais ce n'est pas pour autant que toutes nos craintes sont estompées, loin de là.

D'ailleurs, la sonnette d'alarme que vient de tirer la Cour des comptes en demandant à l'État de réaliser des efforts dans la gestion de ses comptes, face à une charge de la dette qui a atteint, en 2025, 65 Md€, n'est pas de nature à nous rassurer.

Il en va de même de la récente déclaration du Président de l'Observatoire français des conjonctures économiques, qui prévient qu'un effort inédit est nécessaire pour stabiliser les comptes de la nation.

Nous comprenons bien qu'il faudra effectuer des choix et engager un véritable débat de société, tant la situation des finances publiques est préoccupante. Et avec ce Président de la République, le pire reste toujours à venir.

Dans l'attente, nous poursuivrons notre combat pour faire entendre notre voix et défendre les valeurs de justice sociale, de solidarité ou encore d'égalité et de laïcité auxquelles nous sommes viscéralement attachés.

Agir pour que notre jeunesse ne soit pas sacrifiée sur l'autel des économies constitue actuellement une de nos priorités. La récente proposition du MEDEF de créer un CDI rémunéré moins que le SMIC et qui peut être rompu sans motif pendant les premières années, pour soi-disant lutter contre le chômage, est tout simplement inacceptable.

Je note d'ailleurs qu'elle est soutenue par l'actuel Président de Limoges Métropole. Cette mesure rappelle fortement le CPE, le Contrat Première Embauche, imaginé en 2006 par Dominique DE VILLEPIN, mesure supprimée avant même son application face aux manifestations monstres qu'elle avait provoquées. Oui, on a beau vouloir se camoufler, avancer masqué, quand on est de droite, on est de droite et cette mesure en est totalement emblématique.

La carte scolaire de 2026 présentée par l'Académie de Limoges, avec la suppression de plus de 60 postes dans le premier et le second degré, est tout autant inadmissible. Elle envoie un bien triste message à nos jeunes, à qui on nie le droit de bénéficier d'un meilleur encadrement pour étudier. Nous le dénonçons avec force dans un vœu examiné en fin de séance.

Heureusement que la majorité départementale ne partage pas la même position. Nous avons souhaité, nous, en effet, maintenir cette année encore, en dépit de nos finances très contraintes, le niveau de dotation globale de fonctionnement des 34 collèges publics haut-viennois et la prise en charge directe du gaz de ville et de l'électricité.

Le but premier est bien de garantir un bon fonctionnement des établissements et d'assurer un cadre de travail satisfaisant pour le personnel et les élèves. C'est leur prouver ainsi qu'ils sont au centre de nos priorités.

C'est aussi investir pour l'avenir : quand un pays ne donne plus les moyens suffisants pour sa jeunesse, il court à sa perte. Cette crainte est d'ailleurs renforcée au vu du nombre d'universités déficitaires en début d'année et qui ont toutes tiré la sonnette d'alarme.

Pourtant, la situation des Départements devient très précaire. Une soixantaine est en grande difficulté. Il ne peut en être autrement dans la mesure où ils sont confrontés à une diminution sans précédent de leurs recettes, à de nombreux transferts de charges non compensés par l'État et à une progression non maîtrisable des dépenses sociales.

Pour une fois, c'est simple : baisse des recettes d'un côté, augmentation des dépenses de l'autre. Comment nous en sortir avec cela ?

D'ailleurs, nous attendons toujours les évolutions de la politique du grand âge, d'où un vœu à ce sujet.

Nous pouvons le dire : tous les Départements vont mal. Celui de la Haute-Vienne fait partie de ceux, non pas qui vont le mieux, mais de ceux qui vont le moins mal. Et cela, c'est grâce à nos prédécesseurs, à nous, et à vous, Monsieur le Président.

Aussi, dans cette période de manque de visibilité, je préfère m'attarder sur une note plus positive et me référer à l'enquête réalisée en 2025 sur la perception des Départements français. Neuf Français sur dix ont une image positive de leur Département. Huit Français sur dix estiment que le Département contribue au dynamisme des mondes rural et périurbain, et c'est bien notre but : ne jamais opposer urbain et rural, mais toujours veiller à la solidarité territoriale. Sept Français sur dix considèrent qu'ils peuvent jouer un rôle concret dans l'amélioration de leur vie quotidienne, et ce n'est pas pour rien que nous agissons de la naissance à la fin de la vie.

Même si l'ensemble des compétences du Département sont plutôt bien identifiées, ce sont ses actions en faveur du réseau routier et des collèges qui sont le mieux perçues.

Enfin, de par leur proximité, le tandem communes/Départements bénéficie le plus de la confiance des Français pour préparer l'avenir.

Voilà qui nous donne encore plus d'énergie pour relever les défis qui nous attendent. Et ils sont nombreux, tant sur le plan financier qu'au niveau des compétences, puisque le Premier ministre envisage un nouvel acte de décentralisation. Pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un nouveau délestage des charges de l'État vers les Départements, nous n'en avons que trop l'habitude.

Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, lors de vos vœux à la presse, notre collectivité a besoin aujourd'hui de stabilité et de perspectives, ce qui n'est pas le cas de cette séance uniquement consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Pour l'heure, nous constatons que les difficultés s'amoncellent en dépit d'une saine gestion, et nous poursuivons nos efforts pour réaliser des économies, tout en maintenant nos accompagnements auprès des associations et des communes, quand d'autres Départements ont été contraints de tout arrêter.

En 2025, les recettes ont été globalement stables et légèrement dynamiques, grâce au droit perçu sur les ventes immobilières. D'ailleurs, notre aide à l'achat des maisons dans les communes qui perdent de la population y est pour beaucoup.

Quant aux dépenses, elles ont subi une forte augmentation, ce qui a conduit à une dégradation de notre situation financière et à un recours à notre épargne pour compenser. Un faible taux d'endettement et les provisions que nous avons pu constituer nous permettent l'équilibre de notre budget.

Mais jusqu'à quand ? Voilà la question.

Les dispositions contenues dans la loi de finances de 2026 ne sont guère favorables aux Départements. Les 140 M€ qui leur sont réclamés au titre du DILICO en sont une illustration. Mon collègue François BOISSERIE va avoir la lourde charge

de détailler les rapports consacrés aux orientations budgétaires qui ont été établies sur la base du projet de loi de finances initial.

Aussi, faute d'éléments de nature à nous rassurer, tant au niveau international que national, nous avons décidé de poursuivre nos investissements pour renforcer l'attractivité de notre territoire et permettre ainsi à notre jeunesse de s'épanouir.

Nous avons à cœur de maintenir un service public de qualité. Et si nous le pouvons, c'est parce que nous savons pouvoir compter sur l'engagement sans faille de tous les agents de notre collectivité. J'ai à cœur de le dire. J'ai à cœur qu'ils et elles l'entendent.

Préparer l'avenir, c'est le cap que l'ensemble du groupe Socialistes, Apparentés et citoyen a choisi de suivre à vos côtés, Monsieur le Président.

Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur DESTRUHAUT pour ses propos engagés et responsables, estimant que les citoyens ont besoin d'entendre des messages rassurants et clairs, et non de la « politique politicienne ».

Il réaffirme sa volonté de permettre à chacun de s'exprimer librement au sein de l'Assemblée, en gage de respect pour la démocratie, et il aimerait qu'il en aille de même dans toutes les assemblées.

Il annonce qu'il reviendra sur les mensonges et les erreurs prononcés par Monsieur BOST au fur et à mesure des interventions et cède la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM confirme tout d'abord qu'il est possible de débattre librement au sein de cette Assemblée, que les élus appartiennent à la majorité ou à l'opposition.

Elle revient ensuite sur les propos de Monsieur BOST, se déclarant très dubitative quant à sa défense du discours du Chef d'État-Major des armées. Elle juge violents et inappropriés les mots selon lesquels « *il faut accepter de perdre nos enfants* », devant une assemblée d'élus, ce qui implique un relais médiatique. Elle s'interroge sur la légitimité du Général MANDON pour tenir de tels propos, car c'est bien le Président de la République qui est le chef des armées. Le contexte international est certes angoissant, mais elle estime les propos dérangeants, voire inquiétants.

Quant au « compromis coûteux » évoqué par Monsieur BOST à propos du budget national, Mme YILDIRIM tient à rappeler qu'un compromis ne constitue pas un renoncement idéologique, mais un acte de responsabilité. Elle explique qu'il était impératif que la France ait un budget pour éviter un impact économique encore plus coûteux et que l'objectif du compromis était de rendre le budget moins régressif pour les plus faibles.

Mme YILDIRIM rappelle que les avancées obtenues, listées à l'instant par Monsieur DESTRUHAUT, restent insuffisantes et insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas du budget du Parti socialiste, qui reste dans l'opposition. Elle fait savoir qu'il s'agit d'une solution pour doter le pays d'un budget en attendant les futurs débats politiques,

notamment sur la justice fiscale, qui n'a pas été assez abordée lors des discussions budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame YILDIRIM et donne la parole à Monsieur BARRY.

M. BARRY remercie Monsieur le Président et évoque le soutien à l'investissement des communes prodigué par le Département. Ayant assisté à de nombreuses cérémonies de vœux, il rapporte un constat unanime : quelles que soient leurs sensibilités politiques, tous les maires ont souligné l'apport indispensable et le niveau de soutien financier déterminant du Département pour leurs projets d'investissement.

Il ajoute que ce constat est partagé par les organisations du bâtiment et des travaux publics. Il précise qu'1 € apporté par le Département déclenche environ 3 € complémentaires sur les projets soutenus. Il tenait à se faire le porte-parole de ses collègues maires et élus pour souligner ce point.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BARRY pour ce témoignage important, qui montre qu'il ne faut pas baisser les bras malgré les contraintes. Il confirme avoir entendu ce même message de reconnaissance dans toutes les communes.

Puis il donne la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO s'inscrit dans la continuité de Monsieur BARRY. Elle étend le constat de la reconnaissance du soutien départemental au monde associatif, qui bénéficie de l'accompagnement de la collectivité pour maintenir le lien social. Elle estime que sans son aide, de nombreuses actions ne pourraient pas voir le jour, notamment celles de la SPL en faveur de l'attractivité du territoire.

Mme MORIZIO souligne le cercle vertueux de ces politiques qui, en attirant de nouveaux habitants et en créant de l'emploi, contribuent à la croissance du nombre d'élèves dans les classes. Cette capacité à investir est le fruit de décennies de gestion responsable.

Mme MORIZIO conclut en saluant l'engagement des services du Conseil départemental qui mettent en œuvre les décisions politiques.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame MORIZIO d'avoir complété le panorama des aides apportées aux communes, aux intercommunalités et au monde associatif, puis donne la parole à Monsieur BOST.

M. BOST tient tout d'abord à corriger la citation des propos de M. LE PRÉSIDENT concernant le discours du Chef d'État-Major des armées qu'il a mentionné dans son allocution et précise que la citation exacte est la suivante : « *J'y étais et je peux vous dire que le propos était brutal.* »

Il rejoint ensuite les propos de Madame YILDIRIM, qualifiant de terribles les sujets abordés et affirme qu'il n'est pas un va-t-en-guerre. Il pense que seul le Président de la République semble en avoir réellement envie.

Selon lui, la priorité doit être de protéger les enfants, les populations, la liberté et le système dans son ensemble. Il interprète les propos du chef d'État-Major des armées comme un avertissement : si les bonnes mesures ne sont pas prises pour garantir sa sécurité, la France risque de perdre sa liberté.

Il déplore que seule la parole la plus dure ait été extraite de son discours. Bien qu'il reconnaisse le caractère terrible de ces propos, il estime qu'il fallait les replacer dans le contexte global du discours pour en faciliter la compréhension.

Revenant au budget national, M. BOST juge évidente son impérieuse nécessité : sans budget, il n'est pas possible de définir une trajectoire et donner aux collectivités les moyens financiers d'exercer leurs compétences.

Cependant, il rappelle que les précédents premiers ministres ont toujours affirmé que des économies devaient être réalisées. Il ajoute qu'*in fine*, non seulement le déficit existant est accepté, mais qu'en plus il augmente.

M. BOST en conclut que les économies ne seront pas réalisées là où elles devraient l'être, alors qu'elles sont indispensables pour garantir l'avenir du système social français. Il déclare que sans elles, la France ne paiera plus que les intérêts de la dette et se retrouvera sous tutelle.

Il qualifie ce budget de dérive, poursuivant une logique de dépenser toujours plus sans chercher à économiser.

M. LE PRÉSIDENT estime que Monsieur BOST n'apporte, dans ses propos, aucune solution à la situation que traverse le pays.

Il décrit un contexte exempt de toute visibilité, où ne subsistent que des mesures d'urgence et de compromis. Il juge que, tôt ou tard, il faudra tout remettre à plat pour maintenir le modèle de société actuel, non pour préserver des avantages ou des privilèges, mais pour permettre à chacun, notamment aux plus démunis, de vivre dignement.

Il constate que la solidarité entre les plus riches et ceux qui vivent normalement n'existe plus dans ce pays. Il affirme que tant que des recettes supplémentaires ne seront pas trouvées, les actions entreprises resteront des « mesurette » insatisfaisantes pour la société française.

Concernant les propos du chef d'État-Major des armées, M. LE PRÉSIDENT confirme qu'il était présent et indique qu'il a été glacé. Il corrige Monsieur BOST en affirmant que ce n'est pas le conditionnel qui a été employé. Le chef d'État-Major des armées a décrit ce qui allait arriver, déclarant : « *Préparez-vous dans quelques mois à perdre des enfants* ».

Or, il fait savoir que le chef d'État-Major portait la parole du Président de la République, qu'il n'est pas intervenu de son propre chef, mais en service commandé, pour s'adresser aux maires, et à travers eux, à la France entière. M. LE PRÉSIDENT rejette fermement cette approche et estime qu'il ne faut pas se laisser entraîner par la peur, il est temps selon lui de renverser la situation et de mobiliser la force collective. Il ajoute qu'il convient que l'Europe s'organise autrement et qu'il faut privilégier l'action aux discours.

M. LE PRÉSIDENT revient ensuite sur le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2027-2028, que Monsieur BOST estime étonnamment optimiste. Il rappelle avoir toujours annoncé que les années 2025 et 2026 seraient difficiles, impactées par une réduction et un report des investissements ainsi qu'une diminution des dépenses de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT ose espérer que, en 2027, un autre dirigeant à la tête de l'État permettra aux collectivités territoriales de respirer. Il nuance l'affirmation de Monsieur BOST selon laquelle les collectivités ont été préservées dans le budget : ce n'est pas le cas des Départements, qui ont été abandonnés selon lui.

M. LE PRÉSIDENT souhaite également rétablir la vérité sur la masse salariale de la collectivité. Il rappelle avoir tenu un discours rigoureux lors de ses vœux aux agents du Département, dont il regrette l'absence des élus de l'opposition. Il y avait exposé avec honnêteté et précision la dureté des temps actuels, mais en précisant que le tableau des emplois du Département est resté stable et qu'aucun emploi permanent n'a été supprimé au cours de l'année.

Au contraire, les équipes de remplacement et les équipes mobiles ont été renforcées, et la collectivité a absorbé l'augmentation des cotisations retraite et du dispositif de prévoyance.

M. LE PRÉSIDENT invite Monsieur BOST à faire moins de « politique politicienne » et l'exhorte à plus de vérité dans les chiffres. Il insiste sur le fait que la masse salariale de la collectivité n'a pas subi d'impact, tandis que d'autres Départements ont pris des mesures fortes, quelle que soit leur sensibilité politique.

M. LE PRÉSIDENT oppose sa vision durable à ceux qui jouent au « yoyo » en lançant des projets démagogiques avant les élections. Il met en avant que peu de collectivités présentent un PPI aussi transparent que celui du Département et qu'il est logique qu'il évolue en fonction du contexte budgétaire. Il réitère son souhait d'accompagner davantage les communautés de communes et les projets routiers en 2027 et 2028.

Pour illustrer l'accompagnement des communes, il évoque une lettre qu'il vient de recevoir du maire de Panazol, qui liste les projets pour lesquels il sollicite le soutien du Département. Il énumère ainsi l'extension de l'école maternelle, la rénovation de la piste d'athlétisme, la pose de panneaux photovoltaïques, la rénovation énergétique, l'installation de tribunes aux terrains de sport, la réfection du sol sportif du gymnase Bernard Delage, l'extension/restructuration partielle/ la rénovation énergétique de la LSH, l'extension du boulodrome, la construction de vestiaires pour le terrain de rugby ou encore la rénovation énergétique du bureau de poste.

M. LE PRÉSIDENT regrette qu'aucun projet concernant l'aménagement de la RD 941 ne figure dans cette demande, mais le Département sera là pour accompagner les communes dans leurs investissements.

Il cède la parole à Monsieur BARRY.

M. BARRY remercie M. LE PRÉSIDENT et reprend la liste de Monsieur DOUCET, qui comporte la construction de vestiaires.

Il pense que M. LE PRÉSIDENT pourra réaliser des économies sur les aménagements intervenant sur le territoire du Syndicat intercommunal d'études et de

programmation de l'agglomération de Limoges (SIEPAL), composé de la Communauté urbaine Limoges Métropole et des trois communautés de communes ELAN, de Noblat et Val de Vienne, du fait d'un risque de blocage complet de leurs futurs aménagements, constructions, et même de l'accueil de nouvelles populations.

En effet, il rappelle que la loi impose une révision simplifiée du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui doit être ensuite traduite dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et Plan locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour éviter un blocage réglementaire complet de la délivrance d'autorisation d'urbanisme.

Il relate que le Président du SIEPAL, Monsieur LÉONIE, alerte depuis de longs mois sur ce sujet, ce qui a poussé les communautés de communes de Noblat, ELAN et Val-de-Vienne à travailler d'arrache-pied pour permettre au SCoT d'être révisé en temps et en heure. Il souligne que les services du SIEPAL ont mené un travail considérable dans ce sens.

M. BARRY poursuit en indiquant qu'un collègue, membre du bureau du SIEPAL et maire au sein du périmètre de Limoges Métropole, a récemment fait part de son inquiétude car aucune séance de travail axée sur l'urbanisme n'a été tenue au sein de Limoges Métropole. Cette remarque n'a soulevé aucune réaction au sein du bureau du SIEPAL.

Toutefois, M. BARRY précise que vendredi 30 janvier, il a été destinataire d'un mail de la cheffe de cabinet de Monsieur GUERIN annonçant que le Président de Limoges Métropole avait réuni en urgence les membres du bureau du SIEPAL de Limoges métropole et qu'ils avaient décidé de bloquer tous les travaux et d'annuler la réunion du bureau du SIEPAL programmée le 2 février.

M. BARRY se dit surpris que cette annonce lui ait été faite par le cabinet du Président de Limoges métropole, même si elle a été relayée dès le lendemain par le SIEPAL.

Il précise qu'avec MM. DARBON et AUZEMERY, ils ont répondu au Président du SIEPAL, avec copie à l'ensemble des membres du bureau du SIEPAL, pour s'émouvoir de cette situation, en précisant que ne pas faire aboutir la révision simplifiée du SCoT permettra à l'État de bloquer toute délivrance d'autorisation d'urbanisme, que ce soit en matière de développement économique, d'habitat ou d'équipements divers, ce qui constitue un problème majeur.

Par ailleurs, M. BARRY attire l'attention sur le fait que les trois communautés de communes avaient travaillé sur leur PLU et le PLUi en maîtrisant le développement urbain. Si, demain, de nouvelles restrictions en matière d'ouverture à l'urbanisation devaient voir le jour, il met en garde sur le fait que ces mêmes EPCI risquent de subir une double peine en subissant les effets d'une construction débridée d'autres collectivités n'ayant pas respecté la loi.

Il insiste sur le fait que cette situation risque de bloquer toute autorisation d'urbanisme (construction, développement économique, etc.) sur le territoire de Limoges Métropole.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BARRY pour ce témoignage et ajoute que lorsque le Département se positionne comme un partenaire des communes, il faut que celles-ci puissent proposer des projets améliorant la vie au quotidien des citoyens de la Haute-Vienne.

Il ignore les conséquences précises de cette situation, mais un blocage de toute autorisation d'urbanisme aura des répercussions très graves sur les projets d'infrastructures immédiatement concernés.

Il passe ensuite la parole à Monsieur ALLARD.

M. ALLARD revient sur le PPI et souhaite que l'année 2027 s'accompagne d'un changement de politique permettant à la Haute-Vienne de mener son PPI à bien.

Il convient que des économies doivent être réalisées, mais elles ne doivent pas être faites uniquement sur le dos des collectivités, par ailleurs lestées de nouvelles dépenses. Il explique que rien que pour les SDIS, ces dernières sont évaluées à 750 000 € sans que le Département n'en ait décidé le moindre centime car l'injonction descend verticalement du niveau national. Il aimerait alors que la recherche de recettes nouvelles soit également décrétée au niveau national, aussi rapidement que les dépenses.

M. ALLARD précise ne rien avoir contre les milliardaires ou les multinationales car les entreprises et leurs salariés constituent la vie économique d'un pays. Mais il ajoute que chacun doit participer à la hauteur de ses moyens, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il évoque une mesure fiscale n'ayant rapporté que 100 M€ au lieu du milliard prévu, en raison de mouvements de capitaux anticipés, une manœuvre impossible pour un salarié. Il indique qu'il ne s'agit pas d'une critique mais d'un constat d'inégalité des citoyens et des entreprises vis-à-vis de l'État.

Concernant le PPI, M. ALLARD rappelle que des investissements ont été décalés en raison d'années compliquées mais qu'il faudra bien, tôt ou tard, les réaliser. Il ajoute que, sans le maintien des aides aux collectivités, à travers les Contrats territoriaux de développement (CTD) et les Contrats départementaux de développement et d'investissement (CDDI), de nombreuses entreprises du BTP et d'autres secteurs seraient aujourd'hui en grande difficulté.

M. ALLARD conclut en appelant l'État à prendre conscience de la réalité des territoires.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur ALLARD et indique qu'il aimerait que les politiques nationales prennent appui sur les initiatives locales.

Il donne ensuite la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER se dit en parfait accord avec la dernière phrase du Président de cette Assemblée. Elle le remercie pour la lecture de la lettre de Fabien DOUCET et pour sa présence constante lors des manifestations, ainsi que pour les contributions du Département aux constructions de Panazol.

En revanche, elle ne comprend pas pourquoi M. LE PRÉSIDENT a terminé son intervention en parlant de la RD 941, estimant que ce n'était pas l'objet de la lettre. Par ailleurs, elle rappelle que cette déviation aurait pu affecter Panazol, et regrette qu'aucune réunion n'ait été organisée dans la commune afin d'élaborer un tracé partagé.

Plutôt que de raviver des discussions stériles, elle invite M. LE PRÉSIDENT à organiser ladite réunion pour travailler ensemble à un chemin qui permettrait de répondre aux nécessités des transports et aux besoins des habitants.

M. LE PRÉSIDENT explique une nouvelle fois sa démarche.

Il a lu la lettre d'un maire réactivant des demandes de soutien ou émettant des propositions pour des projets nouveaux. Parallèlement, il indique recevoir des courriers concernant l'aménagement Est. Il précise avoir fait le lien entre les deux, car ils concernent Panazol et il estime dommage que le maire de cette commune n'ait pas abordé la sécurisation de la RD 941 dans ses doléances.

M. LE PRÉSIDENT indique être quotidiennement interpellé sur l'action du Département concernant la RD 979 et refuse d'être tenu pour responsable de l'inertie.

Selon lui, si aucune réunion ne s'est tenue à Panazol, c'est parce que le maire n'en a jamais fait la demande, contrairement au maire de Feytiat. Il rappelle que le projet a été bloqué avant même l'enquête publique, alors que le PPI du Département avait prévu 80 M€ à son intention. Depuis, le PPI a évolué.

M. LE PRÉSIDENT est conscient des dangers et des nuisances subis par les habitants de Feytiat et de Panazol. Il maintient que les responsables du blocage sont les élus de droite qui siégeaient au Département et à Limoges Métropole, citant Madame GENTIL et Monsieur CUBERTAFOND, qui ont voté différemment dans les deux Assemblées. Il demande alors directement à Monsieur CUBERTAFOND de confirmer ou d'infirmer ses propos.

M. CUBERTAFOND répond hors micro.

M. LE PRÉSIDENT invite Monsieur CUBERTAFOND à allumer son micro.

M. LE PRÉSIDENT se dit choqué, tout comme ses homologues d'autres Départements, que des élus bloquent un projet d'aménagement, surtout en l'absence de proposition alternative.

Il indique être à la veille de recevoir une proposition émanant de ceux qui ont bloqué le projet et de ceux qui se présentent aux élections municipales à Panazol et à Feytiat.

En s'adressant aux habitants concernés, il considère que la prise en compte de cet aménagement routier doit constituer un point majeur pour les habitants des communes de Panazol et Feytiat lors des prochaines échéances électorales.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Département avait tenu à s'impliquer dans ce projet car il constituait un facteur de développement pour tout l'Est du territoire et permettait de dévier les véhicules de transit, évitant aux communes d'être continuellement traversées.

Lors des élections de 2020, le projet a été dénoncé comme agressif au niveau environnemental, alors que M. LE PRÉSIDENT démontre régulièrement son engagement écologique, notamment en tant que Président de la Commission du développement durable et de la transition écologique de l'Association des Départements de France.

Il soutient que le projet aurait été exemplaire mais qu'il a été stoppé net durant la phase d'étude alors qu'il aurait pu être amélioré, et qu'il s'agit d'une réalité que personne ne peut démentir. Il estime que la collectivité départementale n'a donc pas à rougir du projet qu'elle avait proposé.

M. LE PRÉSIDENT conclut en se disant ouvert à toute proposition alternative mais qu'il faut agir vite avant que les déboires du SIEPAL, relatés par Monsieur BARRY, ne se propagent et entraînent un *statu quo*.

Il comprend l'insatisfaction des habitants qui subissent quotidiennement la non-réalisation de cet aménagement Est, qui aurait entraîné la déviation de Panazol et de Feytiat.

M. LE PRÉSIDENT pense que le futur maire de Limoges devra améliorer les déplacements, en faisant des transports collectifs l'ambition de demain, avec la possibilité de garer les voitures à l'entrée des villes, ce qui passera nécessairement par une déviation du trafic de transit.

Mais il note que tout développement routier ne peut se faire sans chantier et qu'il faut se garder de jouer sur les peurs. Il ajoute que, sans audace, des projets comme le viaduc de Saint-Léonard ou le Pont-Neuf sur la Vienne n'auraient jamais vu le jour.

M. LE PRÉSIDENT assure que le Département a la volonté d'être un aménageur du territoire, non pas pour agresser l'environnement, mais pour offrir aux habitants les infrastructures nécessaires pour le quotidien et pour accueillir de nouvelles populations.

M. LE PRÉSIDENT regrette que la délibération de mai 2019, motivée par des intérêts politiques, ait tout bloqué, et en tient Monsieur CUBERTAFOND pour l'un des responsables. Il ne peut concevoir qu'un élu prenne une décision différente selon l'instance où il siège.

Il exprime sa colère sur cette situation car certains essaient de mettre tous les élus « dans le même panier » alors que le Département souhaitait vivement cet aménagement d'intérêt général qui aurait largement pu être amélioré.

Mme NÉGRIER intervient hors micro.

M. LE PRÉSIDENT assure recevoir des courriers quotidiennement et répondra systématiquement qu'il s'associe aux revendications des habitants.

Mme NÉGRIER concède qu'il faut agir, mais elle reproche aux anciens maires socialistes d'avoir trop urbanisé Feytiat et Panazol.

Selon elle, cette urbanisation excessive ne laisse plus comme option que la vallée de l'Auzette. Elle estime qu'on ne peut pas prétendre défendre le « poumon vert » d'une région tout en y faisant passer un pont ou une déviation.

Elle se dit prête à travailler sur le dossier, mais pas de cette manière.

M. LE PRÉSIDENT refuse de voir les rôles inversés. Il rappelle que le Département a fait une proposition et qu'il attend désormais une contre-proposition d'un autre porteur de projet, mais constate que les blocages s'amoncellent.

Il se dit révolté par l'arrêt du projet de 2019, jugeant contradictoire de dire une chose et de faire son contraire, avant de céder la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS souhaite revenir sur l'allocution du général MANDON, qui l'a laissée glacée d'effroi.

Elle ne comprend pas comment un parent ou un grand-parent peut écouter sereinement de tels propos et accepter l'idée de se préparer à la guerre. Elle ajoute que l'Histoire enseigne que la guerre n'est jamais une belle aventure, mais un moyen de conquérir des terres, de protéger des intérêts capitalistes ou de résoudre des crises politiques par la force, ce qui n'est pas un signe d'humanisme.

Mme TUYÉRAS estime que ce sont toujours les peuples et les plus faibles qui en paient le prix, les premières victimes étant les femmes, les enfants, les vieillards, les civils et les plus vulnérables. Elle soutient que le rôle des politiques devrait être de protéger ces populations, y compris contre la guerre.

Mme TUYÉRAS cite en exemple Monsieur POUTINE, qui a attaqué l'Ukraine pour sabrer les intérêts économiques de l'Europe et conquérir de nouvelles terres, et Monsieur TRUMP, qui a prétexté la lutte contre le narcotrafic pour s'arroger le pétrole du Venezuela.

Elle appelle à la plus grande prudence face à ce genre de discours, estimant que le rôle politique de la gauche est de donner de l'espoir. À force d'entretenir la peur, elle affirme qu'on fait monter la « désespérance brune » qui menace de répéter les pires moments de l'histoire du pays. Elle juge ces propos insupportables.

Par ailleurs, Mme TUYÉRAS salue le refus du Président de cette Assemblée de supprimer des postes de fonctionnaires au sein du Département. Elle estime qu'il est crucial de rassurer les fonctionnaires qui mettent en œuvre les politiques publiques. Elle prétend qu'une nation doit protéger ses fonctionnaires et leur permettre de mener une vie digne, tout en préservant leur engagement.

M. LE PRÉSIDENT acquiesce, affirmant que le service public n'existerait pas sans l'implication et la conviction des hommes et des femmes qui le composent.

Il donne la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO note que Monsieur BOST et la droite parlent constamment d'économies. Elle rappelle que l'État et les collectivités ont perdu plus de 15 Md€ avec la suppression de la taxe d'habitation, qui aurait pu être revisitée selon elle, plutôt qu'annulée.

Elle note que cette perte pèse lourdement sur les budgets, d'autant que la taxe sur le foncier bâti a également été supprimée, privant les collectivités de toute autonomie financière. Elle estime qu'avant de demander des économies, il aurait fallu réfléchir aux conséquences de la suppression de l'ISF, entre autres.

Elle précise que, bien qu'aucun poste n'ait été supprimé au Département, les services sont contraints de fermer un jour par semaine pour pouvoir traiter les dossiers en raison des restrictions budgétaires.

Pour conclure, à l'instar de Madame TUYÉRAS, elle déclare préférer un État de paix, qui recherche des solutions par la diplomatie, à un État guerrier où l'on meurt. Mme MORIZIO aspire à construire un avenir pour les enfants de la nation.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame MORIZIO et passe la parole à Madame LHOMME-LÉOMENT.

Mme LHOMME-LÉOMENT rebondit sur les propos de Monsieur BOST, qui plaide en faveur de la souveraineté alimentaire. Elle partage cette aspiration mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas celui de la réduction des normes car l'alimentation est directement liée à la santé, qu'il s'agisse de celle de l'environnement, des citoyens et des paysans.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame LHOMME-LÉOMENT et donne la parole à Monsieur BOST.

M. BOST assure que, tout comme Madame LHOMME-LÉOMENT, il plébiscite lui aussi les circuits courts et le respect des normes.

Il revient ensuite sur le projet d'aménagement Est de 2019, qui semble courroucer le Président. Il rappelle avoir porté ce projet au sein de l'Assemblée, tout en défendant la préservation de l'Auzette et en relayant le vote du conseil municipal de Panazol, où trente personnes s'étaient opposées au tracé, contre deux voix favorables.

Il ajoute que l'agglomération de Limoges avait également voté contre. Il précise que l'opposition ne concernait que le tracé présenté et souligne qu'aucune autre alternative n'était proposée. Selon lui, c'est l'ancien tracé élaboré durant le mandat de Madame PÉROL-DUMONT qu'il aurait fallu retenir.

M. LE PRÉSIDENT exprime son agacement, car il dispose d'un dossier complet sur le sens des votes de chacun à cette époque.

Il donne lecture d'une motion récente du conseil municipal de Panazol, datant de fin 2025 :

«Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Panazol réaffirme son opposition ferme et définitive à toute relance du projet de déviation Feytiat-Panazol, son attachement à la préservation de la vallée de l'Auzette et de ses terres agricoles, son engagement en faveur de solutions de mobilité durables et adaptées aux besoins des habitants ; demande que cette position soit portée clairement auprès des partenaires institutionnels : l'État, le Département, la Communauté urbaine et le SIEPAL ; que toute tentative de relance de ce projet soit écartée au profit de projets d'intérêt général conciliant besoin de mobilité et respect de l'environnement ».

M. LE PRÉSIDENT trouve cette motion très claire dans le refus d'envisager tout nouveau projet.

Il considère que le projet d'intérêt général de 2019 a été stoppé à des fins politiciennes. Pour lui, la preuve la plus évidente de ce manque de conscience de l'enjeu est le fait de voter différemment selon l'instance où l'on siège. Il félicite ironiquement les responsables pour leur manœuvre réussie et met fin à la discussion sur ce point.

Il donne la parole à Monsieur GÉRAUDIE.

M. GÉRAUDIE cite sans le nommer un collègue qui, dans son allocution, a solennellement reproché de trop parler du passé et pas assez de l'avenir, ce qu'il trouve cocasse venant des partisans du « *C'était mieux avant* ».

Il affirme que sa majorité politique, au contraire, s'efforce quotidiennement de préparer un futur meilleur. Pour cela, les élus ont besoin d'outils, et les outils d'urbanisme sont essentiels à la construction des territoires et à la préparation de l'avenir.

Il qualifie d'extrêmement grave le blocage du SIEPAL, qui impactera tous les types de projets : logements, installations de nouvelles entreprises, infrastructures.

Sur les quatre EPCI membres du syndicat, il note que trois ont effectué le travail nécessaire, tandis que Limoges Métropole n'a tenu aucune réunion de travail interne, ce qui ne permet pas de dégager de position commune.

M. GÉRAUDIE juge cela grave car, sans perspective politique ni solutions étudiées pour aménager le territoire, il est impossible de répondre aux lois qui imposent de réduire drastiquement les surfaces à construire. Il ajoute que des propositions sont faites sous prétexte que Limoges-Métropole aurait trop consommé de foncier, mais il regrette que cela ne soit jamais discuté collectivement.

Il estime que des débats devraient avoir lieu entre maires, dans les conférences dédiées, où toutes les informations nécessaires devraient être partagées.

Selon lui, cette situation de blocage ne pénalise pas seulement Limoges Métropole, mais aussi les trois autres EPCI qui, eux, ont fait leur travail. Sans cette modification simplifiée, il déclare qu'il faudra attendre la révision générale du SCoT, qui peut prendre jusqu'à six ans, ce qui rendra le prochain mandat totalement inutile.

M. GÉRAUDIE conclut en soulignant que, bien que les élections approchent, les élus actuels ont un mandat à honorer jusqu'au 15 mars. Il est anormal selon lui de privilégier les campagnes électorales au détriment de ce mandat et de bloquer ainsi tout un territoire. Il estime que le risque est grand : une grande partie du département pourrait voir son développement économique et urbain stoppé net par une absence de décision, et le prochain mandat pourrait devenir purement formel.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Monsieur DESTRUHAUT.

M. DESTRUHAUT aborde deux points distincts.

Premièrement, pour solder la triste et regrettable histoire de la déviation de Feytiat-Panazol, il rappelle que, en 2019, la droite de Limoges Métropole et de Panazol a voulu faire un « coup politique », comparable à la stratégie des électeurs de gauche

en 2002 qui, en dispersant leurs voix, ont empêché Lionel JOSPIN d'accéder au second tour de l'élection Présidentielle. De la même manière, il pense que la droite locale a voté contre le projet de déviation en pensant qu'il passerait quand même de justesse. Malheureusement, le projet a été rejeté.

Selon M. DESTRUHAUT, il était pourtant majeur pour toute la Haute-Vienne, y compris pour Limoges, car il aurait permis de dévier le trafic de poids lourds, libérant ainsi les contraintes d'aménagement du Bus à haut niveau de service (BHNS).

Deuxièmement, M. DESTRUHAUT remercie Monsieur BOST pour la clarté de son propos, qu'il qualifie de typiquement, voire caricaturalement, de droite. Selon lui, face à la détresse de plus de 10 millions de citoyens sous le seuil de pauvreté, la seule réponse de la droite est d'économiser.

Il critique le refus de chercher d'autres recettes ou de faire contribuer ceux qui en ont les moyens, laissant les pauvres payer l'addition. Il remercie donc Monsieur BOST d'exposer aussi clairement la politique de droite à laquelle il aspire.

M. LE PRÉSIDENT passe la parole à Monsieur LARCHER.

M. LARCHER revient sur la question du blocage au SIEPAL et estime que la décision de surseoir à statuer concernant le SCoT présente un enjeu qui deviendra fondamental immédiatement après les élections.

Selon lui, il n'est pas encore trop tard mais le SIEPAL devra se remobiliser de toute urgence pour faire de ce dossier la priorité absolue du début de mandat. Sans cela, aucun projet ne pourra voir le jour dans les quatre EPCI concernés par le SCoT.

Il considère qu'il faudra remettre en place une véritable politique de discussion, notamment sur la consommation des espaces.

M. LARCHER souhaite bon courage à la personne qui héritera de cette vice-présidence et insiste sur la nécessité d'une mobilisation de tous les nouveaux élus sur ce dossier prioritaire.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur LARCHER et prend note de la vigilance absolue requise sur ce dossier.

Il donne la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT revient sur la déviation Est et estime que, de son point de vue, cette partie du département est aujourd'hui encore plus enclavée qu'en 2019.

Elle déplore que l'ex-Limousin soit, depuis près d'un siècle, tellement en conflit qu'il est incapable de faire émerger des projets structurants. Empruntant cette route tous les jours depuis vingt ans, elle peut témoigner de son évolution. Elle affirme que l'année 2025-2026 est la pire pour rejoindre Limoges ou Esther-Technopole et les territoires environnants, avec des bouchons quotidiens. Elle ajoute que la voie passant par Le Palais-sur-Vienne est également saturée.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT constate que cette situation perdure depuis près d'un siècle sur ce territoire qui ne progresse pas, tandis que d'autres sont capables de s'entendre.

M. LE PRÉSIDENT remercie les intervenants pour leurs échanges, auxquels il se dit attaché, car ils permettent la confrontation politique des idées. Il réaffirme qu'il se battra toujours pour que chacun puisse s'exprimer, même en cas de désaccord.

Il estime que cette séance permet au public de comprendre les différentes sensibilités politiques et il espère une forte participation aux élections municipales, qui constituent le fondement de la démocratie.

M. le PRÉSIDENT propose de passer à l'ordre du jour.

M. NOUHAUD quitte la séance à 11h46.

M. ESCURE quitte la séance à 12h02.

HORS COMMISSION

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

M. LE PRÉSIDENT, ne constatant aucune opposition ni abstention, déclare que le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE SYNTHÈSE

MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR LE DÉPARTEMENT

M. LE PRÉSIDENT invite l'Assemblée à prendre acte des marchés publics conclus par le Département entre le 1^{er} et le 31 octobre 2025.

L'Assemblée prend acte de la présentation des marchés publics conclus par le Département entre le 1^{er} et le 31 octobre 2025.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

M. LE PRÉSIDENT souligne que ce point ne donnera pas lieu à un vote et note avec humour que cette Assemblée adopte à l'unanimité l'ensemble des délibérations à l'ordre du jour.

Il cède la parole à Monsieur BOISSERIE.

M. BOISSERIE remercie Monsieur le Président et présente précisément le rapport relatif aux orientations budgétaires 2026.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOISSERIE et donne la parole à l'opposition.

M. BOST remercie Monsieur le Président et convient que le budget est relativement contraint, avec des recettes incertaines mais des dépenses bien présentes.

Il souhaite clarifier ses remarques liminaires sur le personnel, précisant qu'il ne parlait pas du nombre d'agents, mais de la souffrance qui lui a été rapportée. Il reconnaît que la masse salariale du Département est bien maîtrisée, se situant à 16,4 % contre une moyenne nationale d'environ 22 %, mais signale que des agents sont en souffrance.

Concernant DORSAL, M. BOST rappelle que toutes les explications ont été données lors du comité syndical de la veille, auquel le Président et Monsieur DESTRUHAUT ont participé et ont pu exposer le point de vue du Département de la Haute-Vienne.

Il précise que la Région, le Département de la Creuse et certains EPCI corréziens ont voté les budgets.

M. BOST admet que la situation de DORSAL est tendue. Il déclare qu'un remboursement de 39 % a été effectué en trois ans et reconnaît que le fait de ne pas avoir étalé ce remboursement dans le temps a constitué une erreur, attribuant cette précipitation à l'euphorie du moment.

M. BOST confirme que l'étude sur la sortie de la Haute-Vienne et de la Corrèze de DORSAL est en cours, menée par des AMO juridiques et techniques, et précise que les résultats sont attendus pour le mois de mars.

Il indique avoir répondu à un courrier explicite du Président sur la situation du syndicat et propose de joindre sa lettre, qui donne toutes les explications nécessaires, au procès-verbal de la présente séance de l'Assemblée.

M. BOST exprime enfin son scepticisme quant à une amélioration de la situation en 2028 par rapport à celle de 2025 décrite dans le rapport d'orientation budgétaire, appelant à la prudence face à l'optimisme.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOST et rappelle que DORSAL a été créé pour assurer le développement de la fibre au profit des 20 % de la population résidant hors des zones AMII et AMEL. Il note que cette mission est aujourd'hui terminée et il ne remet pas en question le travail effectué.

Néanmoins, lors du vote des budgets annexes de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Corrèze, il a qualifié le budget de DORSAL « d'insincère ». Il insiste sur la gravité des faits. Il accuse Monsieur BOST d'avoir voté contre l'intérêt du Département de la Haute-Vienne en s'alliant avec les élus de la Creuse et de la

Corrèze. Il dénoncera cette manœuvre politicienne à chaque fois qu'occasion lui sera donnée.

M. LE PRÉSIDENT considère que le budget présenté est insincère, parce qu'il n'intègre pas les dépenses obligatoires que constituent les redevances issues de la SPL correspondant à la commercialisation des prises, comme le stipule la contractualisation.

Il annonce son intention de recourir à la voie juridictionnelle afin de dénoncer la pratique suivante : DORSAL opère un prélèvement à la source pour percevoir les redevances, sans les reverser aux Départements, afin de payer ses propres charges.

Tout en comprenant les difficultés du syndicat, il exige d'être associé à la prise de décision et rappelle que, depuis plusieurs années, DORSAL génère des déficits sans avoir la validation de ses partenaires.

Il critique également le système de vote, qui permet à certains Départements de décider pour les autres. Il explique ainsi le budget de la Haute-Vienne présenté a été voté parce qu'il a obtenu les voix de la Creuse et de la Corrèze.

M. LE PRÉSIDENT regrette que Monsieur BOST ait incité ces deux collectivités à voter favorablement, alors qu'il est le chef du groupe d'opposition du Département de la Haute-Vienne. Il s'interroge sur la façon par laquelle il démontrera aux Haut-Viennois qu'il défend bien leurs intérêts.

M. LE PRÉSIDENT conclut en espérant que Monsieur MIGUEL exercera bientôt de hautes fonctions à Limoges, mais lui déconseille de confier les finances à son opposition, comme c'est la pratique dans certaines collectivités, car cette responsabilité pourrait revenir à Monsieur BOST, une perspective qu'il ne juge pas favorablement, au vu de sa gestion du syndicat DORSAL dont il assure la présidence.

Sa confiance envers Monsieur BOST est désormais limitée, car l'engagement sur le remboursement des avances, les recettes à venir et la maîtrise des coûts n'a pas été tenu, malgré la contractualisation passée.

En revanche, il réclame le droit à l'autodétermination du Département, sans qu'il n'ait à subir les votes des autres collectivités. Si l'étude en cours propose une nouvelle trajectoire pour la Haute-Vienne en dehors du syndicat, M. LE PRÉSIDENT espère ne pas subir de barrage.

Il se dit déçu par ce qu'il perçoit comme une tactique politicienne un mois avant les échéances municipales. Il estime que la situation est critique, les communautés de communes pour lesquelles le Département a effectué l'avance sont également concernées.

M. LE PRÉSIDENT réaffirme qu'il refuse que les redevances soient ponctionnées à la source et annonce une crise majeure dans le secteur numérique pour le département de la Haute-Vienne si aucune autre solution n'est trouvée.

Il cède la parole à Monsieur LARCHER.

Mme LARDY quitte la séance à 12h39

M. LARCHER remercie Monsieur le Président et présente les réflexions de son groupe sur le DOB 2026, en précisant qu'il est bien conscient de la difficulté que représente la construction d'un budget dans un contexte politique aussi incertain.

Pour M. LARCHER, le DOB 2026 appelle au pragmatisme car il s'inscrit dans un contexte national et local extrêmement contraint, marqué par une instabilité économique persistante et par des choix nationaux transférant une part croissante de l'effort de redressement des finances publiques sur les collectivités locales, et notamment sur les Départements. Il explique que ce n'est pas un débat d'expansion budgétaire, mais de responsabilité, de priorisation et de résistance.

Le groupe de M. LARCHER reconnaît pleinement la réalité de ces contraintes et refuse toute logique de contestation ou de polémique.

Pour autant, il estime qu'un DOB doit dépasser le simple constat. Parfois, il doit éclairer les choix, hiérarchiser les priorités et tracer une trajectoire lisible pour les territoires.

À ce stade, il note que le document présenté demeure prudent, mais manque parfois de traduction territoriale concrète, quoiqu'il soit bien difficile de le faire différemment, compte tenu des incertitudes.

Dans un autre temps, il déclare que la situation financière actuelle est fragile et impose l'anticipation. M. LARCHER note que les Départements subissent une double contrainte structurelle : des dépenses sociales dynamiques et en grande partie subies, le RSA, la protection de l'enfance, des personnes âgées et handicapées, et des recettes peu évolutives et incertaines dans la durée, les DMTO, et de plus en plus écrêtées par l'État, notamment au niveau de la TVA, les mécanismes de péréquation et le DILICO.

Le PLF 2026 confirme cette tendance, avec malheureusement une contribution accrue des collectivités au redressement des comptes publics, un affaiblissement des ressources dynamiques et de fortes incertitudes quant à la pérennité des dispositifs de soutien. M. LARCHER plaide pour une gestion d'anticipation afin d'éviter que les territoires n'aient à subir des ajustements brutaux à terme.

Dans un troisième temps, le groupe de M. LARCHER réaffirme son attachement aux politiques de solidarité, qui se trouvent au cœur des compétences départementales. Il évoque la situation particulière de la Haute-Vienne, qui compte parmi les départements les plus exposés socialement, qui se traduit par un reste à charge élevé sur les allocations individuelles de solidarité et une dynamique sociale supérieure à la moyenne nationale.

Paradoxalement, M. LARCHER note que le Département reste contributeur net au mécanisme de solidarité nationale, malgré sa fragilité. Il note que la reprise des DMTO en 2025 constitue un signal positif, mais demeure fragile et est forcément dépendante de facteurs conjoncturels, sans permettre de véritables marges de manœuvre durables.

M. LARCHER estime que les politiques sociales doivent donc être mieux articulées avec les acteurs locaux, tels que les communes, les intercommunalités ou les associations, et davantage orientées vers l'insertion, l'autonomie et la prévention. Selon lui, la solidarité doit être proche du terrain, adaptée aux réalités locales et évaluée selon ses résultats.

Dans un quatrième temps, il met l'accent sur l'importance de rechercher des marges sans affaiblir la proximité. Il estime nécessaire la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais elle ne doit pas entraîner un affaiblissement des services de proximité ni une recentralisation éloignée des décisions du terrain.

Le groupe de M. LARCHER propose une analyse détaillée des politiques publiques, territoire par territoire, la mutualisation des moyens lorsque cela s'avère pertinent et nécessaire, ainsi qu'une simplification des procédures pour les communes, notamment rurales.

Dans un cinquième temps, M. LARCHER considère l'investissement comme un levier majeur pour les territoires car il vise à soutenir les communes, les intercommunalités, les entreprises, et à maintenir l'attractivité ainsi que l'équilibre des territoires urbains et ruraux.

M. LARCHER défend une priorisation claire des investissements structurants, voirie, collèges, équipements de proximité, transition énergétique adaptée aux réalités locales, et une plus grande lisibilité des aides départementales pour les élus locaux. Il affirme qu'investir, c'est aussi offrir de la visibilité aux territoires et permettre de réaliser des économies futures.

Dans un sixième temps, la gouvernance doit s'orienter vers davantage d'ouverture et de territorialisation. M. LARCHER regrette que le DOB reste centré sur des équilibres globaux sans déclinaison territoriale suffisante, même s'il est vrai que le contexte est très mouvementé. Il réclame une programmation pluriannuelle territorialisée, un dialogue renforcé avec les élus locaux et une gouvernance plus partenariale avec toutes les collectivités, au service des projets des territoires et des hauts viennois.

Pour cela, il est selon lui primordial, dans ce contexte rempli d'incertitudes, de poser un diagnostic. Il faut établir un bilan financier qui portera sur une analyse financière rétrospective et prospective. Celle-ci caractérisera les marges de manœuvre du Département de la Haute-Vienne en termes de capacité d'investissement maximale et d'identifier des marges de manœuvre, certes faibles sur le fonctionnement, mais essentielles dans un contexte mouvant.

M. LARCHER émet quelques idées. La première serait une analyse de l'évolution de l'autofinancement après un travail préalable de retraitement des flux, ou à défaut, des rattachements ; la deuxième, une analyse de l'évolution du taux d'épargne brute qui caractérise le niveau d'autofinancement dégagé ; la troisième, une analyse de la structure des recettes de fonctionnement et des marges de manœuvre éventuelles ; la quatrième une analyse de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur structure ; la cinquième une analyse du niveau et de l'évolution des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et de leur mode de financement, de l'endettement, de son niveau et de sa typologie et enfin, une analyse de la capacité de désendettement afin d'identifier de possibles leviers.

Le groupe de M. LARCHER adopte une opposition constructive, pragmatique et territoriale, lucide sur les contraintes financières, exigeante sur l'efficacité de la dépense publique et profondément attachée aux communes ainsi qu'à la proximité. Il énonce que l'équilibre budgétaire est une nécessité, l'équilibre territorial une responsabilité.

En conclusion, M. LARCHER indique que le DOB 2026 ouvre un débat fondamental mais doit se traduire par des choix plus lisibles, une action publique mieux ancrée dans les territoires et une trajectoire financière sécurisée et partagée.

Mme MANUS quitte la séance à 12h45.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Monsieur MIGUEL.

M. MIGUEL répond à Monsieur BOST, quant à sa méfiance envers un optimisme démesuré, déclarant qu'il faut se montrer pessimiste par lucidité et optimiste par volonté.

Il fait part de sa double expérience de membre de l'opposition au Conseil communautaire et de membre de la majorité départementale. Dans le premier cas, il a pu constater tout ce qu'il ne fallait pas faire : l'absence de méthode de travail peut avoir de fortes répercussions sur le quotidien des habitants, comme en témoigne le cas du SIEPAL présenté par Monsieur BARRY et Monsieur GÉRAUDIE.

En revanche, il estime que la volonté politique imprègne la gestion du Département et transparaît à travers le plan pluriannuel d'investissement et ses 70 M€ dédiés à 66 équipements. M. MIGUEL considère que c'est cela la proximité et que c'est ainsi que le quotidien des habitants sera amélioré.

Il note que de nombreux exemples existent en la matière, tels que la rénovation du Centre de la mémoire, mais c'est sur la salle couverte d'athlétisme que M. MIGUEL souhaite s'attarder. Il rapporte que le week-end dernier, 500 personnes sont venues assister au meeting d'athlétisme, rassemblant des athlètes de nombreux pays et il constate que cela a eu un impact très important sur l'attractivité économique du territoire. Il affirme que c'est sur ce genre de politique qu'il faut se montrer exigeant.

M. MIGUEL tient à remercier le Président du Département pour sa politique volontariste et ancrée dans la concertation, qui défie un contexte pourtant très contraint, quand certains Départements de droite ont adopté une tout autre approche. Il prétend que le PPI de la Haute-Vienne est à l'image de ce que doit être une politique volontariste.

Comme Monsieur LARCHER a évoqué la question de la gouvernance, M. MIGUEL rappelle qu'une gouvernance de qualité consiste à faire travailler, non seulement l'opposition, mais tous ceux qui détiennent une capacité à faire, ce qui n'a pas été le cas, selon lui, sur des choix très importants qui vont impacter durablement la vie de notre département.

Il cite en exemple la gestion de l'aéroport, sur laquelle les autres maires de l'agglomération n'ont jamais été consultés. Il affirme que la gouvernance doit être le reflet de la politique menée, sous peine de devoir le payer ensuite dans les urnes. M. MIGUEL estime que la volonté politique doit être placée au service d'une conviction politique et des habitants qui élisent leurs représentants.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur MIGUEL et s'adresse à Monsieur LARCHER. Il avoue ne pas avoir compris si ses propos étaient des félicitations ou des remarques formelles, car certains points semblaient pouvoir s'adresser à n'importe quel Département.

Il conteste l'idée d'un manque d'accompagnement des communes, citant l'aide de l'agence technique (ATEC) pour l'ingénierie, le cofinancement des routes à 50 %, et le soutien aux projets d'équipements.

Il affirme que la proximité et la transparence sont maximales, notamment via les contrats territoriaux départementaux, qui permettent à tous les élus de connaître l'ensemble des projets et les niveaux d'aide consentis à chacun. Il mentionne également le contrat de développement départemental avec Limoges Métropole.

Néanmoins, M. LE PRÉSIDENT se dit toujours prêt à faire mieux, reconnaissant que les communes attendent beaucoup du Département et que ce dernier a besoin d'elles pour développer le territoire.

Il termine en soulignant que, contrairement à d'autres Départements qui ont supprimé toute aide aux communes et au monde associatif, la Haute-Vienne courbe l'échine mais ne lâche pas, car il faut croire dans un avenir meilleur après 2026.

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM réagit aux conseils donnés par Monsieur LARCHER quant à la nécessité, pour les politiques sociales, de « *mieux s'articuler avec les partenaires locaux* ». Elle affirme que cela est déjà le cas, en permanence, mais soulève le problème qui est que la politique sociale est portée par plusieurs institutions qui sont elles-mêmes en crise.

Par conséquent, elle rappelle que le Département, en tant que chef de file, supporte une grande partie des charges qui devraient être assumées par d'autres, notamment dans les volets de la protection judiciaire de la jeunesse et de la santé. Elle mentionne notamment les difficultés rencontrées par la pédopsychiatrie et insiste sur le fait que de nombreux partenaires de la protection de l'enfance sont défaillants, par manque de moyens.

M. LE PRÉSIDENT accorde le mot de la fin à Monsieur ALLARD.

M. ALLARD précise à M. LARCHER que 80 % du budget départemental sont déjà fléchés en dépenses de fonctionnement avant même toute discussion.

Il se dit ensuite surpris par toutes les analyses qui sont demandées, car il estime qu'elles sont déjà réalisées par les services, qu'il remercie pour leur travail acharné. Selon lui, toutes les analyses sur la dette, la capacité d'autofinancement ou les coûts de personnel ont été conduites et sont présentées dans les documents budgétaires. Si ces analyses n'étaient pas réalisées par les services, il assure que l'exécutif serait dans l'impossibilité de proposer un budget.

La principale difficulté, qui aurait pu être mise en avant par Monsieur LARCHER, réside dans l'incertitude des recettes qui dépendent du bon vouloir de l'État (TVA, DMTO, etc.). M. ALLARD insiste tout particulièrement sur le DILICO. Il rappelle que la contribution était de 600 000 € l'an dernier et que la contribution de 2026 devrait être comprise entre 600 000 € et 1 M€. Cela veut dire que, en prenant l'hypothèse basse, la Haute-Vienne aura versé 1,2 M€ dans ce dispositif.

Sur cette somme, il dénonce le fait que le Département joue le rôle de banquier pour l'État sans certitude d'être remboursé, les conditions de remboursement

ayant changé avec le DILICO 2. Il déplore cette situation qui rend les analyses prospectives sur les recettes à venir très difficiles, contrairement aux évolutions internes qui sont maîtrisées.

M. ALLARD conclut en insistant sur le travail incessant des services pour trouver des économies tout en maintenant la solidarité envers les Haut-Viennois et les collectivités.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur ALLARD et demande à l'Assemblée départemental de prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

L'Assemblée départementale prend acte.

EXAMEN ET ADOPTION DES VŒUX

M. LE PRÉSIDENT appelle la première commission, présidée par Madame AUPETIT-BERTHELEMOT, la quatrième commission, présidée par Monsieur OSTROWSKI et la cinquième commission, présidée par Madame GUILHAT-BARRET, à se réunir afin d'examiner les vœux qui relèvent de leurs compétences.

La séance est suspendue à 12h58.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES quitte la séance à 13h04.

La séance reprend à 13h10.

VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE RELATIF AU CNFPT

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT pour la présentation du vœu relatif au CNFPT.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT remercie Monsieur le Président. Elle précise que l'ensemble des membres présents de la commission ont approuvé le texte, après avoir apporté une modification au paragraphe débutant par « Regrette ». Le texte adopté est donc le suivant :

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Stupéfait par l'introduction discrète d'un amendement dans la loi de finances 2026 plafonnant à 397 M€ le montant de la cotisation de 0,9 % due par les employeurs publics territoriaux au CNFPT ;

Indique que cette mesure représente une ponction de près de 35 M€, soit 8 % des recettes du budget prévisionnel 2026 du CNFPT ;

Précise que le rendement prévisionnel de cette cotisation, pour 2026, est attendu à 413 M€ et si l'on inclut le budget formation des sapeurs-pompiers, la ponction, par rapport au produit 2025 de la cotisation, s'élèverait au final à près de 45 M€ ;

Souligne que les cotisations des collectivités ne vont pas diminuer, mais que tout ce qui dépasse ce plafond imposé, au lieu d'aller au CNFPT, ira dans les caisses de l'État ;

Rappelle que le CNFPT est un établissement public émanant des collectivités territoriales, financé par elles et pour elles et que ce n'est ni une agence ni un opérateur de l'État ;

Considère qu'il s'agit d'un prélèvement autoritaire de l'État sur des ressources appartenant aux seules collectivités territoriales ;

Déplore que cette décision ait été introduite en catimini sans concertation ni information préalable, et rappelle que la cotisation de 0,9 % est uniquement destinée à la formation des agents ;

Insiste sur les besoins de la formation pour répondre aux enjeux de transition écologique, professionnels et numériques, et aux enjeux de cohésion sociale et territoriale ainsi que ceux de sécurité ;

S'inquiète de cette décision gouvernementale qui aura des répercussions immédiates comme la réduction des capacités de formation, la remise en cause de projets structurants ou la fragilisation d'un outil essentiel au fonctionnement quotidien de nos territoires ;

Regrette cette attaque contre cet outil au service des agents publics territoriaux, contre le paritarisme et la libre administration des collectivités ;

Fait valoir que le CNFPT prend en charge la formation continue des près de 2 millions d'agents publics territoriaux ;

Estime que la mise en œuvre des missions de service public local exige des fonctionnaires territoriaux formés ;

Demande que le Premier ministre renonce sans délai à cette mesure de plafonnement, qui s'inscrit dans une politique gouvernementale de remise en cause des services publics locaux et de la libre administration des collectivités territoriales. »

M. LE PRÉSIDENT soumet au vote le texte validé par la première commission.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VŒU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE RELATIF A 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

M. LE PRÉSIDENT donne de nouveau la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT pour la présentation du vœu relatif à l'Institut national de la consommation (INC) et son support 60 millions de consommateurs.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT remercie Monsieur le Président et indique que le texte présenté a été adopté à l'unanimité des membres présents de la première commission sans modification. Le vœu est donc le suivant :

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Dénonce l'article 71 de la loi de finances (PLF) pour 2026 qui prévoit la liquidation d'ici à mars de l'Institut national de la consommation (INC) et l'éventuelle cession de son célèbre mensuel à un acteur privé ;

Rappelle que cet établissement public emploie une soixantaine de personnes ;

Déplore qu'en dépit de plusieurs votes hostiles de parlementaires à cette liquidation en commissions, cet article ait été maintenu ;

Soutient les signataires d'une tribune qui déplorent "la mise à mort" de l'INC et de son magazine, remettant en cause "un pilier essentiel de notre démocratie, celui de l'information et de la défense des consommateurs" face notamment aux "géants du commerce mondial" ;

Estime essentiel le maintien de l'INC et de son journal pour lutter contre la désinformation, et révéler des scandales comme récemment avec celui des poupées sexuelles d'apparence enfantine vendues sur le site de Shein ;

S'inquiète de la disparition d'un média d'alerte qui a fait ses preuves en matière de veille sanitaire, fort utile, dans le contexte actuel ;

Précise que l'INC rassemble un réseau d'experts et de juristes utile aux associations de défense des consommateurs déployé sur le territoire ;

S'étonne des choix de soutien financier de l'État qui verse des millions d'euros d'aides publiques à des médias appartenant à des milliardaires et passe d'une subvention de 6,3 M€ à 2,7 M€ entre 2012 et 2020 pour l'INC ;

Souligne que le journal vient d'inaugurer une nouvelle formule, et qu'il compte quelque 80 000 abonnés et qu'entre 20 000 à 30 000 exemplaires sont vendus en kiosque chaque mois ;

Demande un engagement ferme de l'État pour préserver l'INC et son journal. »

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame AUPETIT-BERTHELEMOT et soumet le vœu au vote de l'Assemblée départementale.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE RELATIF A LA CARTE SCOLAIRE

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Monsieur OSTROWSKI pour le vœu concernant la carte scolaire.

M. OSTROWSKI indique que les membres présents de la quatrième commission ont adopté à l'unanimité et sans modification le texte proposé. Le vœu est le suivant :

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Rappelant que le Comité social d'administration ministériel du 26 janvier dernier a annoncé la suppression de 4 018 postes pour le premier et le second degré à la rentrée scolaire 2026, chiffre ramené à 3 256 postes (1 891 dans le 1er degré et 1 365 dans le 2nd degré) 2 jours plus tard ;

Souligne les incidences de cette annonce pour l'Académie de Limoges qui va perdre au total 62 postes : 44 postes dans le second degré et 18 postes dans le premier degré dont 11 en Haute-Vienne

Redoute que cette nouvelle réduction des moyens alloués à notre Académie accentue la détérioration des conditions de travail du corps enseignant et d'études des jeunes Haut-viennois ;

Dénonce le choix politique du gouvernement de ne pas renforcer le service public d'éducation ;

Déplore que le choix opéré ne favorise pas une politique ambitieuse de lutte contre les inégalités sociales et scolaires et l'inclusion, présentée pourtant comme une priorité par l'actuel gouvernement ;

Regrette vivement que le manque de visibilité dans la politique menée actuellement en matière d'éducation nationale conduise à fragiliser l'école ;

Considère que le dispositif "L'école des territoires" lancé en début d'année ne répond pas réellement aux problématiques des territoires ;

Tient à réaffirmer que la dépense éducative publique constitue un investissement sur l'avenir ;

Demande au ministre de l'Éducation nationale de prendre davantage en considération les besoins réels de chaque territoire. »

M. LE PRÉSIDENT pense qu'il est important de manifester le soutien du Département au monde de l'enseignement, surtout lorsqu'il est victime de mesures injustes sur la réduction des postes dans les écoles publiques.

M. OSTROWSKI fait part qu'un membre de la commission a indiqué que la suppression de postes pouvait être expliquée par la baisse démographique. Mais la majorité de la commission s'est refusée à justifier ces décisions par ce seul critère.

M. LE PRÉSIDENT procède au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE RELATIF A LA POLITIQUE DU GRAND AGE

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame GUILHAT-BARRET pour le vœu concernant le grand âge, en précisant que ce sujet, qui mérite un débat beaucoup plus développé, sera abordé de nouveau lors du vote du budget primitif en avril prochain.

Madame GUILHAT-BARRET remercie Monsieur le Président et précise que le vœu présenté a été validé à l'unanimité des membres présents de la cinquième commission, sans modification. Le vœu est le suivant :

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Prend acte de la volonté du Premier ministre d'engager un nouvel acte de décentralisation et de transférer la compétence de l'autonomie aux Départements ;

Souligne que le plan grand âge, attendu de longue date, est accueilli avec prudence par les professionnels du secteur ;

Souhaite que ce plan ne soit pas un énième "catalogue", mais une vraie programmation avec des objectifs chiffrés et un calendrier ;

Rappelle que selon les projections démographiques et épidémiologiques, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie devrait atteindre près de 4 millions en 2050, contre un peu plus de 2 millions en 2015 ;

Espère des mesures fortes, notamment en matière d'attractivité des métiers, et d'effort budgétaire à l'heure où les plus de 60 ans représentent plus d'une personne sur quatre (27,7 %) ;

S'inquiète des nouveaux transferts envisagés au moment même où les Départements subissent une forte tension financière sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ;

Rappelle que l'État a pour mission d'assurer la garantie nationale des droits ;

Demande la prise en compte des réalités territoriales, les problématiques ne sont pas les mêmes partout. La Haute-Vienne est, par exemple, un territoire à la fois urbain et rural qui doit faire face à des inégalités sociales ;

Exige le soutien aux services à domicile, avec la poursuite de la réforme des services autonomie à domicile et la mise en place du fonds mobilité pour les aides à domicile ;

Attend la valorisation des métiers du soin, la prévention de la perte d'autonomie, avec une stratégie nationale et le soutien aux aidants ;

Espère une réponse pérenne aux difficultés rencontrées par les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), tant sur le plan des ressources humaines que du financement des établissements ;

Alerte le gouvernement sur la nécessité d'agir pour apporter une réponse au défi du grand âge. »

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame GUILHAT-BARRET et rappelle que la présentation du plan grand âge par le gouvernement, initialement prévue le 12 février, a été reportée. Il espère qu'il ne s'agit pas d'une annulation.

Il soumet le vœu au vote de l'Assemblée.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT remercie les membres de l'Assemblée départementale et lève la séance.

La séance est levée à 13h16.

INDEX DES NOMS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX CITES DANS LE PRESENT PROCES VERBAL DE SEANCE

M. ALLARD, 2, 24, 25, 38, 39
M. AUZEMERY, 2
M. BARRY, 2, 20, 23, 24, 26, 37
M. BEGOUT, 2
M. BOISSERIE, 2, 33
M. BOST, 2, 9, 13, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 31, 33, 34, 37
M. BUSSIERE, 2
M. CUBERTAFOND, 2, 26, 27
M. DESTRUHAUT, 2, 15, 16, 19, 20, 30, 31, 33
M. ESCURE, 2, 32
M. GERAUDIE, 2, 30, 37
M. JOUANNY, 2
M. LARCHER, 2, 31, 35, 36, 37, 38, 39
M. LE PRESIDENT, 2, 3, 9, 10, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45
M. LEBLOIS, 2
M. MALET, 2
M. MIGUEL, 2, 34, 37, 38
M. NOUHAUD, 2, 32
M. OSTROWSKI, 2, 40, 42, 43
M. PIRONNEAU, 2
M. RAYMONDAUD, 2
M. VEYRIRAS, 2
Mme ACHARD, 2
Mme ALMOSTER-RODRIGUES, 2, 40
Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, 2, 31, 32, 40, 41, 42
Mme BOURDEAU, 2
Mme DEBOURG, 2
Mme GENTIL, 2, 26
Mme GUILHAT-BARRET, 2, 40, 44, 45
Mme LALOGUE, 2
Mme LARDY, 2, 35
Mme LHOMME-LEOMENT, 2, 29
Mme MANUS, 2, 37
Mme MARCOUX-LESTIEUX, 2
Mme MORIZIO, 2, 20, 21, 28, 29
Mme NEGRIER, 2, 25, 27
Mme PAULET, 2
Mme PLAZZI, 2
Mme SELLES, 2, 3
Mme TLEMSANI, 2
Mme TUYERAS, 2, 13, 15, 27, 28
Mme YILDIRIM, 2, 19, 20, 21, 38

Procès-verbal adopté lors de la séance plénière du 2 avril 2026

Le Président du Conseil
départemental,



Jean-Claude LEBLOIS

La secrétaire de séance,



Amandine SELLES